

De la séparation et de l'équilibre (III)

Les débats publics contradictoires autour de la révision constitutionnelle se focalisent sur l'urgence de propositions antinomiques de nature juridique. D'un côté se situent les partisans d'un système semi-présidentiel, à divers degrés de déconnexion de l'exécutif, en fonction d'une sincérité laissée à

l'appréciation des discussions démocratiques en cours. De l'autre côté, les soutiens d'une logique strictement parlementaire qui affichent des objectifs fédéralistes. La tolérance par l'instance présidentielle, en proximité intellectuelle des transformations qualitatives en marche, est révélatrice d'une présence

de la philosophie du droit chez le Chef de l'Etat, comme catégorie des sciences humaines capable de circonscrire des pulsions de libertés absolues, dont les limites ne sont tracées qu'en raison du respect que nous souhaitons qu'elles expriment pour nous-mêmes.

Lire en page 4

Débat à l'APN du texte législatif du PLFC 2020

L'Etat tente de bâtir une véritable riposte à la crise économique



Les finances publiques encaissent les conséquences de la crise sanitaire qui a eu de graves dommages collatéraux sur les comptes locaux. Le projet de loi de Finances complémentaire 2020 (PLFC) en débat depuis le 26 mai en cours en plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) a été élaboré dans une conjoncture économique exceptionnelle conjuguée à la crise sanitaire inédite propose un nouveau cadrage macro-économique et budgétaire pour affronter le choc financier qui est à la mesure de la crise socio-économique.

Lire en page 2

© Photo : PPAgency

Révision de la Constitution

Lyès Merabet : «Le problème est au niveau des lois organiques»

Dans la révision de la Constitution, selon le président du Syndicat national des praticiens de la santé publique, Lyès Merabet, «les libertés et le droit syndical sont préservés, le problème est au niveau des lois organiques», a-t-il estimé hier à Alger.

Lire en page 3

Confinement

5.319 contrevenants poursuivis en justice

Lire en page 3

Caisse nationale d'assurance sociale (CNAS)

Les accouchements dans les cliniques privées pris en charge



Les frais d'accouchement dans les établissements hospitaliers privés seront couverts par la Caisse nationale d'assurance sociale des travailleurs salariés, (CNAS), a annoncé, hier mercredi, Zinedine Zidani, le directeur central à la Caisse nationale des assurés sociaux. «La Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) a signé une convention avec nombre d'établissements hospitaliers privés, disposant d'un service maternité pour l'amélioration des conditions d'accouchement dans le cadre de la contractualisation (paiement par tiers)», a-t-il indiqué.. Lire en page 3

Le rôle de l'ANP dans la gestion de la crise sanitaire
Chanegriha préside le colloque «Résilience face à la pandémie du Covid-19»

Lire en page 2

ghardaïa

La courge du M'zab suscite un vif engouement

Légume du terroir très prisé dans les traditions culinaires ancestrales durant les fêtes locales, la courge du M'zab, appelée localement Takhessait, Tamissa ou El-Garaâ, suscite actuellement un engouement des habitants de Ghardaïa.

ouest

Plus de 900 infractions au confinement sanitaire durant l'Aïd El Fitr

Les wilayas d'Oran, Aïn Témouchent, Mostaganem et de Sidi Bel-Abbès ont enregistré, durant les deux jours de l'Aïd El Fitr, plus de 900 infractions au confinement préventif de propagation de la pandémie de coronavirus, a-t-on appris mardi des services concernés.

alger

Les SMA commémorent le 79^e anniversaire de la mort du martyr Mohamed Bouras

La Mouhafadha de la wilaya d'Alger de l'Association des Anciens scouts musulmans algériens (SMA) a commémoré, mardi, le 79^e anniversaire de la mort du martyr Mohamed Bouras, fondateur du mouvement Scout en Algérie, en présence du Commandant général, Mustapha Saàdoune, du commissaire de wilaya et des commandants des groupes des Scouts d'Alger, a-t-on constaté.



Débat à l'APN du texte législatif du PLFC 2020

L'Etat tente de bâtir une véritable riposte à la crise économique

Les finances publiques encaissent les conséquences de la crise sanitaire qui a eu de graves dommages collatéraux sur les comptes locaux. Le projet de loi de Finances complémentaire 2020 (PLFC) en débat depuis le 26 mai en plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) a été élaboré dans une conjoncture économique exceptionnelle conjuguée à la crise sanitaire inédite propose un nouveau cadrage macro-économique et budgétaire pour affronter le choc financier qui est à la mesure de la crise socio-économique.



Le Trésor public et la balance de paiement connaîtront des déboires en raison de la baisse des revenus. (Photo: Fatency)

Afin d'amortir l'effondrement des indicateurs macro-économiques et l'érosion des réserves de change ainsi que la relance effective de l'investissement, tout en tentant de sauver les entreprises économiques affectées par le confinement imposé contre la Covid-19, le gouvernement prévoit dans ce PLFC 2020 de revoir le régime fiscal et assainir la situation des entreprises à travers la mise en place de nouveaux mécanismes de soutien à l'économie nationale. Lors d'une séance plénière le ministre des Finances, Abderahmane Raouya, a fait le tour d'horizon et présenté les différentes propositions contenues dans ce texte, appuyées par des chiffres afin de justifier les décisions prises en amont de la relance économique et en soutien au Trésor public, en déficit. Le ministre n'a pas nié la situation financière «inconfortable» et «peu reluisante», en raison de la baisse de l'activité économique intérieure, plombée par la crise sanitaire et pétrolière. Une situation qu'il a qualifié d'«exceptionnelle et inédite, marquée par la conjonction de deux facteurs majeurs, à savoir : la stagnation économique mondiale et la crise sanitaire globale sans précédent». Le repli de l'activité commerciale et productive en interne reflète l'état de l'économie mondiale, en stagnation et qui risque de s'aggraver après la dissipation de la pandémie. Le PLFC 2020 a apporté une multi-

tude de modifications au plan des principaux agrégats et indicateurs macroéconomiques et financiers dont la révision à la baisse du prix référentiel du baril de pétrole à 30 dollars au lieu de 50 dollars, tandis que le prix du marché passerait de 60 à 35 dollars, afin de l'adapter à l'évolution du marché pétrolier, en crise. D'où la hausse probable des prix du carburant, actuellement, en débat. Une augmentation préjudiciable et inopportune au vu de la situation financière des ménages. Le texte

législatif suggère, à ce propos, l'augmentation de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) ou assimilés de 3 dinars/litre pour les trois catégories d'essence et de 5 dinars/litre pour le gasoil.

Un plan complémentaire de soutien à la relance économique

Pour rééquilibrer entre les dépenses et les recettes publiques, l'Etat prévoit la diminution des revenus budgétaires à 5395,5 milliards de dinars contre 6289,7 mds de dinars dans la loi de Fi-

nances initiale 2020. Pour compenser le creux financier orchestré par le faible recouvrement de la fiscalité ordinaire et pétrolière, le PLFC 2020 statue la fiscalité pétrolière budgétisée dans le PLFC 2020 s'élèverait à 1394,7 mds de dinars alors que les ressources ordinaires se situeraient à 4001,1 mds de dinars. Par ailleurs, «les dépenses budgétaires se situeraient à 7372,7 mds de dinars, contre 7823,1 mds de dinars évoqué dans la loi de Finances initiale. Ces dépenses se ventilent en 4752,4 mds de dinars en dépenses de fonctionnement et en 2620,3 mds de dinars en dépenses d'équipement», a indiqué, M. Raouya. Ce dernier a présenté dans le détail, les coupes budgétaires et leurs impacts sur les dépenses de l'Etat qui pourrait, toutefois, accentuer le déficit budgétaire estimé, dans le PLFC 2020 à 1976,9 mds dinars, soit -10,4% par rapport au PIB, contre -1533,4 mds de dinars prévu dans la loi de Finances initiale pour 2020 (-7,2% du PIB). Les exportations d'hydrocarbures seront également sévèrement affectée par la situation économique locale et internationale et «devraient atteindre 17,7 milliards de dollars à la fin de l'année 2020 contre 35,2 milliards prévues dans la LF 2020», a fait savoir le ministre de la tutelle. Le Trésor public et la balance de paiement connaîtront également des déboires en raison de la baisse des revenus et des financements de l'activité économique en déclin. Pour remonter la pente, l'Etat propose la révision du régime fiscal et la promotion de l'investissement national. Il a été décidé du remplacement de l'impôt sur le patrimoine par l'impôt sur la fortune, sous certaines conditions. «Reconduction, jusqu'à 2025, de l'abattement de 50% en matière d'IRG et d'IBS, au profit des revenus réalisés dans les régions du Sud, et ce à compter du 1^{er} juin prochain», a réaffirmé le ministre. Des mesures créées dans l'objectif de soutenir le pouvoir d'achat des Algériens, à savoir, «l'exonération totale de l'IRG pour les revenus n'excédant pas 30.000 DA par mois ap-

Le président de l'ONEA appelle au soutien des artisans : « Près d'un million d'entreprises menacées de disparition »

Près d'un million d'entreprises sont menacées de fermeture sous les coups de la crise économique doublée d'une crise financière sans précédent engendrée par le confinement imposé contre le Covid-19. C'est le constat dressé par le président de l'Organisation nationale des entreprises et de l'artisanat (ONEA), Mustapha Robaine, qui a lancé un appel aux pouvoirs publics afin de régulariser la situation des artisans, en difficultés financières. Dans un entretien accordé au journal arabophone « El Bilad », M. Robaine a indiqué qu'« un comité économique public se tiendra prochainement en coopération avec les divers ministères dans l'objectif d'examiner la situation de ces entreprises algériennes au bord de la faillite sous la pression de la crise sanitaire et la stagnation économique ». Ce n'est pas la première fois que M. Robaine plaide pour le soutien et la régularisation des artisans qui sont touchés de plein fouet par la conjoncture actuelle. Il a dressé un constat alarmant de l'état de santé de ces entreprises, évaluant à près « d'un million d'entreprises économiques et artisanales impactées par Covid-19 et qui risquent la faillite ». Une situation financière peu confortable qui met à rude épreuve les finances des entreprises économiques, mais également du pays en raison de la crise économique mondiale, portant préjudice à « toute la pyramide financière de l'Algérie ». Le président de l'ONEA a lancé un cri de détresse et appelé à sauver ces sociétés de la banqueroute. « Elles ont besoin d'un soutien moral pour traverser cette période difficile et complexe et sortir de la crise », a-t-il soutenu, évoquant, à l'occasion, l'impact de la bureaucratie et la lenteur administrative qui ne « font que ralentir l'épanouissement de ce secteur nécessitant plus d'intérêt et d'attention particulière ». **Fervent défenseur des droits des entreprises nationales** et des artisans, le président de l'ONEA a réitéré l'importance d'engager une véritable action de solidarité et d'aide financière au profit de ces entreprises fragiles financièrement et qui seraient menacées de fermeture si rien n'était fait. L'ONEA a d'ores et déjà évalué la situation de ces entreprises et a formulé de nombreuses alternatives et propositions pour secourir ces entreprises au bord de la faillite, particulièrement les petites et moyennes entreprises, startup et les commerces. La première proposition consiste à régulariser la situation des artisans algériens. M. Robaine a estimé que « le nombre de commerçants et artisans ne disposant pas de carte à 50%, impactant les finances publiques en raison de la fuite fiscale ».

Samira Takharboucht

REPÈRE

Le rôle de l'ANP dans la gestion de la crise sanitaire

Chanegriha préside le colloque « Résilience face à la pandémie du Covid-19 »

« Mettre la lumière sur les bouleversements géopolitiques et économiques induits par la pandémie du -19, mettre en exergue le rôle de l'Armée nationale populaire dans la gestion de la situation sanitaire et la nécessité de sensibiliser le citoyen pour contribuer dans la lutte ainsi que débattre des mécanismes de gestion stratégique de la crise, notamment de l'après Covid-19 », sont les principaux objectifs du colloque de haut niveau organisé hier à Alger par le ministère de la Défense nationale. Présidé par le Général-major, chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire par intérim, Saïd Chanegriha, à l'Ecole supérieure de guerre à Tamentfoust (1^{ère} Région militaire), la cérémonie d'ouverture du colloque a été consacrée à la « Résilience face à la pandémie du Covid-19 ». Selon un communiqué parvenu à notre rédaction par le ministère de la Défense nationale, cette rencontre d'actualité organisée par l'Institut militaire de documentation, d'évaluation et de prospective (IMDEP) du ministère de la Défense nationale, s'inscrit dans le cadre du « suivi du développement de la situation sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 ». Elle a été animée, selon la même source, par de hauts cadres de l'Etat et des professeurs universitaires.

Radia Z.

plicable à compter du 1^{er} juin prochain», ainsi que « la révision du seuil du SNMG passant de 18.000 DA à 20.000 DA au bénéfice des bas revenus ». En soutien à l'investissement national et étranger, le PLFC prévoit la « suppression de la règle de répartition du capital social 49/51%, à l'exclusion des activités d'achat et revente de produits et celles revêtant un caractère stratégique ainsi l'annulation du droit de préemption de l'Etat, sur toutes les cessions d'actions ou de parts sociales réalisées par ou au profit d'étrangers ».

Samira Takharboucht

Voir sur Internet www.lnr-dz.com

Caisse nationale d'assurance sociale (CNAS) Les accouchements dans les cliniques privées pris en charge

Les frais d'accouchement dans les établissements hospitaliers privés seront couverts par la Caisse nationale d'assurance sociale des travailleurs salariés, (CNAS), a annoncé, hier mercredi, Zinedine Zidani, le directeur central à la Caisse nationale des assurés sociaux. « La Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) a signé une convention avec nombre d'établissements hospitaliers privés, disposant d'un service Maternité pour l'amélioration des conditions d'accouchement dans le cadre de la contractualisation (paiement par tiers) », a-t-il indiqué.



■ Une contribution afin d'alléger la charge sur les établissements hospitaliers publics. (Photo : D.R)

Intervenant sur les ondes de la Radio nationale Chaîne I dont il était l'invité de l'émission « La Matinale », le représentant du Directeur général de la CNAS a assuré que cette convention s'inscrivait dans le cadre de la démarche du secteur visant à offrir aux assurés sociaux et à leurs ayants-droits des prestations médicales de

qualité, et se veut, a-t-il observé, le fruit d'une coordination entre les ministères de la Santé et de la Sécurité sociale. « Ce dispositif permettrait à l'assuré social d'accéder à des prestations en matière de soins sans payer d'honoraires, grâce au système du tiers payant », a-t-il indiqué. Cette convention, a poursuivi l'invité de l'émission « La Matinale » de la Radio nationale Chaîne I, contribuera à alléger la charge sur les établissements hospitaliers publics, au vu du grand nombre de naissances enregistré annuellement et s'avérera d'autant plus importante en cette conjoncture sanitaire exceptionnelle que vit le pays, du fait de la propagation du nouveau coronavirus. «Le disposi-

tif permet à l'assuré social d'accéder à des prestations en matière de soins. La convention assure une prise en charge à 100% de tous les types d'accouchement de nos assurés et ayants droits», a-t-il fait savoir. La convention, a rappelé Zinedine Zidani, s'inscrit dans le cadre de l'application du décret exécutif 60-20 du 14 mars 2020. Elle vient, a-t-il dit, renforcer une série de conventions conclues par le secteur du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale avec les professionnels de la santé relevant du secteur privé (centres d'hémodialyse, de cardiologie et du dispositif de conventionnement du médecin traitant). «Au-delà de l'intérêt de cette relation contractuelle qui

permet aux citoyens assurés sociaux et à leurs ayants droit de disposer d'une meilleure accessibilité aux soins et aux services liés en matière d'accouchement, la mise en œuvre de cette convention permettra l'amélioration de l'offre de soins au profit de l'ensemble des assurés sociaux, tout en allégeant la pression sur les établissements hospitaliers publics », a ajouté le représentant du Directeur général de la CNAS. Un décret exécutif publié au journal officiel, fixant la convention-type entre les organismes de sécurité sociale et les établissements hospitaliers privés pour l'accouchement a détaillé, fin mars dernier, les conditions et déterminé les tarifs pour l'acte d'accouchement. Ces tarifs varient entre 25 000 DA pour l'accouchement par voie basse simple et 60 000 DA pour une césarienne avec pathologie associée. Pour bénéficier du remboursement des frais d'accouchement dans un établissement hospitalier privé, il faut, est-il détaillé dans cette convention-type, un accord préalable des organismes de la sécurité sociale. « L'assuré (e) social (e) est tenu d'introduire auprès de l'organisme de la sécurité sociale une demande de prise en charge dans le mois qui précède l'accouchement ».

Rabah Mokhtari

BRÈVE

Impact du Covid-19 sur les échéances électorales en Afrique

L'Algérie prend part à une réunion consultative

L'Algérie a pris part hier à une réunion consultative par visioconférence sur l'impact du nouveau coronavirus (Covid-19) sur les échéances électorales dans les pays africains. Selon un communiqué rendu public par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), en prévision de ce rendez-vous, le président de l'ANIE, Mohamed Chorfi a présidé mardi après-midi au siège de l'ANIE à Alger, une réunion préparatoire avec les secrétaires généraux des ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire et de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière. La réunion a permis, souligne la même source, de coordonner les vues entre institutions de l'Etat et échanger les informations, notamment concernant les moyens d'organiser et de préparer les rendez-vous électoraux, sur fond de crise sanitaire causée par la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19). L'ANIE note, également, que cette réunion intervient, «en application des instructions du président de la République qui a chargé M. Mohamed Chorfi, président de l'ANIE de participer à la réunion consultative organisée par la Commission de l'Union africaine (UA) en visioconférence le 27 mai 2020 et qui est consacrée à l'examen de l'impact de la pandémie du nouveau coronavirus sur les échéances électorales dans les pays africains ».

Manel Z.

Révision de la Constitution

Lyès Merabet : «Le problème est au niveau des lois organiques»

Dans la révision de la Constitution, selon le président du Syndicat national des praticiens de la santé publique, Lyès Merabet, «les libertés et le droit syndical sont préservés, le problème est au niveau des lois organiques», a-t-il estimé hier à Alger. Lors de son passage à l'émission «L'invité de la rédaction » sur les ondes de la Radio algérienne de la Chaîne III, le président du SNPSP a souligné que «le mouvement syndical est, lui aussi, invité à contribuer au débat sur la révision de la constitution». Selon lui, la mouture du président de la République préserve «les libertés, le droit syndical, le droit de grève et la protection des syndicalistes». Néanmoins, il a déploré «le verrouillage qui se situe au niveau des lois organiques et dans les textes d'application». Plus en détails, le syndicaliste a cité, entres autres, «la Confédération constituée par les organisations syndicales qui n'est toujours pas enregistrée», l'absence d'implantation des syndicats autonomes dans le secteur économique et l'inexistence d'organisations de

travailleurs dans le secteur privé, «les contraintes qui persistent» pour tenir des réunions. Pour le président du SNPSP, le mouvement syndical, les partis politiques et la société civile qui s'inscrivent dans «le combat pour un Etat de droit et une justice sociale», font face à «un décalage, entre le discours politique et la réalité du terrain». Pour rappel, le ministre conseiller à la Communication, porte-parole officiel de la Présidence de la République, Belaïd Mohand Oussaïd avait affirmé, auparavant à Alger, que la présentation de l'avant-projet d'amendement constitutionnel «est venue en réponse à l'insistance répétée de certains acteurs politiques et représentants de la société civile», appelant à éviter «les aprioris sur le timing». Il avait, lors d'une conférence de presse, indiqué que «la présentation de l'avant-projet de révision de la Constitution est venue en réponse à l'insistance répétée de certains acteurs politiques et représentants de la société civile, en dépit de l'im-

possibilité de tenir des réunions publiques du fait de la propagation de la pandémie du coronavirus». Lors de sa dernière rencontre avec la presse, le Président de la République avait précisé que «son accord sur cette demande dépendait de l'engagement de tous à respecter les mesures préventives», avait rappelé M. Belaïd ajoutant que «nul besoin donc des aprioris sur son timing». Le Porte-parole officiel de la Présidence avait ajouté que le seul but de la présentation de ce projet était de «mettre à profit la période de confinement pour prendre connaissance des modifications proposées et les débattre sereinement et profondément via les divers médias ou en visioconférence». «L'objectif est que l'Algérie ait une Constitution consensuelle la préservant de tomber dans l'autoritarisme et de vivre des crises à chaque fois qu'il y a un dysfonctionnement à la tête du pouvoir», avait assuré M. Belaïd.

Djamila Sai

DGSN

Confinement

5 319 contrevenants poursuivis en justice

Pas moins de 5 319 personnes sont estées en justice pour non respect au confinement générale imposé par l'autorité durant les deux jours de l'Aïd. Selon la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), il s'agit aussi de la mise en fourrière de 1 647 véhicules et 602 motos durant la même période. Et aussi de sanctions qui s'imposent face à la violation des dispositions organisationnelles relatives à la prévention et la lutte contre la propagation du coronavirus.

Selon un communiqué parvenu de la DGSN, les services de police ont enregistré durant la même période, 79 infractions dont 52 relatives au regroupement de plus de deux personnes et 27 relatives au non-respect de la distanciation sociale.

Abordant toujours la fête de l'Aïd El-fitr, coïncidant cette année avec les mesures préventives contre la propagation du nouveau coronavirus, la DGSN a fait état de l'organisation de plusieurs initiatives de solidarité et de prévention qui visent à juguler la propagation de l'épidémie Covid-19, tout en sensibilisant les citoyens, à «davantage de vigilance, de prudence et de respect des mesures sanitaires et préventives à même de préserver la santé individuelle et collective ». Lors de cette campagne les différents services de police ont distribué 50 000 masques aux citoyens dans de nombreuses wilayas du pays, à savoir Alger, Blida, Oran, Constantine, Sétif, Bejaia, Ouargla et Médéa. Ces masques sont confectionnés par les ateliers de coutures régionaux, en renforcement de la production des bavettes et autres équipements utilisés dans la protection des personnes du coronavirus. Il s'agit notamment de la programmation de visites à certains patients dans les hôpitaux et les maisons de repos pour personnes âgées et l'organisation de plusieurs campagnes de sensibilisation au profit des usagers de la route, a-t-il ajouté. Rapporté par l'APS le chef de la cellule de communication et des relations publiques à la DGSN, le Commissaire divisionnaire Amar Laroum, a appelé les services de la DGSN à rester vigilants pour protéger les citoyens, préserver la santé publique, sécuriser les biens et mettre en œuvre la réglementation relative aux mesures de confinement et aux dispositions de la réglementation relatives à la prévention et la lutte contre la propagation du Covid-19. Appelant également les usagers de la voie publique à faire preuve de prudence, le même responsable a rappelé le numéro vert 1548 et la ligne de secours 17 pour la réception des signalements 24h/24.

Manel Z.

Réflexions constitutantes

De la séparation et de l'équilibre (III)

Le débat juridique intense de ces derniers jours, indique parfaitement une dépendance certaine du droit vis-à-vis de la chose publique. La meilleure preuve en est fournie par l'inflorescence d'un droit de chacun à l'accès à l'eau potable (article 64), à la santé (article 65, alinéa 1), à la protection sociale (article 69, alinéa 4), au travail (article 69), à la culture (article 80, alinéa 2), à l'éducation et à l'instruction (article 68, alinéa 1), à l'éducation physique, aux sports et aux loisirs (article 65, alinéa 5), à l'environnement (article 67), et même au logement (article 66) qui rejoint courageusement la liste des droits constitutionnalisés promis aux citoyens par la sphère rentière. C'est ce qui a concouru pendant de longues années à la dilution du droit dans la superstructure des marges pétrolières de la liquidité financière, à la remorque des exigences d'une politique de l'immédiateté sociale pour un peuple que le colonialisme avait dépouillé de tout. C'est ce même assujettissement du droit au politique qui a permis de semer les germes dès novembre 1954, en stimulations d'une embryogenèse du développement des personnalités combattantes, militantes puis citoyennes du peuple algérien, en impulsions fécondes d'attitudes anthropologiques populaires donnant naissance aux séparations inélectable des instances exécutives, judiciaires puis législatives de l'Etat depuis 1962. Aussi, on ne peut que reconnaître, pour avoir expérimenté collectivement la domination de la politique sociale de l'Etat sur le droit, la grande difficulté à séparer radicalement, la politique du droit, au risque de perdre les bénéfices matériels du premier pour ne se contenter que des nourritures juridiques du second. La souveraineté exclusive du juridique sur le politique promue par les tenants du fédéralisme en coordination de leurs alliances néo-rentières mondialisées, du droit sur la gouvernance, de l'administration sur le cœur battant de la souveraineté étatique et de ses stratégies vitales, apparaît immédiatement pour ce qu'elle est : une prétention idéologique vaine qui ne peut triompher seule car elle ne précède pas le politique mais en procède. Cela est d'autant plus vrai lorsque la force motrice de l'instance politique, en logiques de diffusions guerrières dans le mouvement national, proclame pour des raisons de contraintes historiques, à partir d'une posture de légitime défense, l'engagement des Etats barbaresques dans la lutte en résistance pour la civilisation islamique andalouse contre Charles Quint, la sauvegarde de la foi en Djihad pour l'Emir Abdelkader, la survie en urgence de la Nation pour les révolutionnaires du 1^{er} Novembre 1954, la protection morale en vigilance populaire pour l'Etat en voie d'effondrement pour le « Hiraq béni » du 22 février 2019. De même, c'est parce que l'Islam et la Nation précèdent l'Etat et n'en procèdent pas que le peuple algérien possède une compréhension particulière de la liberté sur laquelle nous reviendrons dans le prochain article intitulé, « Réflexions constitutantes : de nos libertés collectives et individuelles ».

De la dialectique du droit et de la morale

Voilà qui permet de relativiser dans la construction constitutionnelle en élaboration, deux notions aux apparences opposées mais qui ont en commun la confusion totale du corps et de l'esprit à contre-

Les débats publics contradictoires autour de la révision Constitutionnelle se focalisent sur l'urgence de propositions antinomiques de nature juridique. D'un côté se situent les partisans d'un système semi-présidentiel, à divers degrés de déconnexion de l'exécutif, en fonction d'une sincérité laissée à l'appréciation des discussions démocratiques en cours. De l'autre côté, les soutiens d'une logique strictement parlementaire qui affichent des objectifs fédéralistes. La tolérance par l'instance présidentielle, en proximité intellectuelle des transformations qualitatives en marche, est révélatrice d'une préséance de la philosophie du droit chez le Chef de l'Etat, comme catégorie des sciences humaines capable de circonscrire des pulsions de libertés absolues, dont les limites ne sont tracées qu'en raison du respect que nous souhaitons qu'elles expriment pour nous-mêmes. Cette approche en

courant de la philosophie des différenciations en labeur. D'une part, les zéloteurs de la suprématie de la coutume sur la loi, au prétexte que la tradition de rite malékite prononce en elle-même le droit de manière permanente et qu'en conséquence, il n'est pas de grande nécessité d'ériger des lois concurrentes à celles prescrites dans le Saint Coran. C'est ce que postule l'islamisme politique au risque de la dilution du pouvoir temporel dans le droit religieux. D'autre part, les partisans d'une supériorité de la loi sur le droit coutumier qui irait jusqu'à régir le détail des usages d'un peuple de veille civilisation qui tient une telle attitude pour ignominieuse. C'est ce que prétend la laïcité, faisant peu de cas de la supériorité morale de l'Islam sur le droit qui, à la suite de la Déclaration de 1789, pose la loi comme une règle d'airain des salaires, jusqu'à affirmer que ce qui n'est pas défendu par elle est permis, ouvrant la voie toute grande à la « terreur » révolutionnaire de 1793 et de manière générale à l'exploitation humaine mondialisée. Dans le premier cas, la Constitution est vécue comme un totem préislamique, dans le second elle est fétichisée. Le message islamique réalise la synthèse « du juste milieu », celle de la terre et du ciel, pour en proposer une vision autant pratique que dogmatique d'où la nécessité d'un équilibre entre la loi constitutionnelle pour ce qui concerne l'Etat d'une part et d'autre part ses applications en certaines lois organiques en proximité des us et coutumes, d'un dialogue ouvert entre le droit naturel et le droit positif. Le droit, dans le caractère profond de nos sociétés, ne peut être ni omniscient au risque du blasphème, ni omnipotent en transgression des intimités de nos usages, à la recherche permanente d'un meilleur rapport social à l'activité économique et culturelle, car seul le divin est perfection.

Aussi, nous ne comprendrions par les phénomènes qui se déroulent sous nos yeux, ni les nouveaux équilibres institutionnels d'essence populaire qui sont désormais exigés de la commission de révision de la Constitution de 1996, si nous devions réduire l'évolution de la norme juridique et donc le respect de ses équilibres comme l'expression d'un encadre-

objections constitutionnelles des expressions juridiques du respect due à la personne humaine ne suffit pas à éclairer le caractère de notre moment historique si elle n'est pas doublée d'une mise en rétrospective socio-anthropologique des séparations salutaires à l'œuvre, permettant au pays de retrouver le sens de son équilibre en intimité de ses convictions profondes. Le signalement d'une conscience morale sociale sous-jacente en affleurement depuis le 22 février 2019, donne un contenu populaire à la séparation des pouvoirs qui ne peut se réduire à un phénomène classique de déchantements de la seule raison matérielle mais plus justement comme un dévoilement d'une vérité saisie par la fulgurance du mouvement social, nous rattachant miraculeusement aux générations précédentes marquées au fer indélébile des principes islamiques.

ment de plus grande efficacité technique de l'Etat-National, sous prétexte de déploiements démocratiques, économiques et juridiques futurs. C'est bien à partir du mouvement social populaire qu'on ne saurait confondre abusivement à « la société civile » - en raison de l'implication en pacification remarquable de l'appareil militaire et sécuritaire - qu'à partir du 22 février 2019 s'est exprimé une véritable conscience collective populaire traversant également les institutions de l'Etat, y compris son cœur de souveraineté, en construction d'une authentique morale sociale de tradition islamique besognant avec application dans deux directions clairement identifiées : la moralisation irréfragable de la vie publique en tant que valeur supérieure au droit et le besoin irrépressible de Justice pour tous (article 71, alinéa 2) plus que d'une démocratie dont le rapport social à la culture et aux libertés collectives et individuelles sont désormais suffisamment établis pour les rendre irrévocables.

Pour une pacification du droit par la vertu morale islamique

Aussi, ce n'est pas tant de vie parlementaire trépidante que certaines parties cherchent à présenter sous le jour d'une démocratie sincère, confondant ses formes et son contenu, dont le peuple algérien a le plus ardemment besoin, que d'une prééminence affirmée des principes moraux islamiques, en stricte stérilisation de l'environnement politique et de ses rapports à l'argent. C'est au nom de cette exigence morale qui traverse tout le corps social qu'apparaît dans les propositions constitutionnelles une Haute Cour de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (articles 215 et 216). Son positionnement dans la mécanique institutionnelle jouera sans nul doute un rôle de lutte permanente dans la vie politique, économique et sociale du pays tant il est vrai que les conflits d'intérêts sont légions en aboutissements d'une crise politique d'ampleur jamais égalée depuis l'indépendance en 1962.

L'obligation de rendre public, le rapport de la Cour des Comptes est aussi un pas dans la bonne direction (article 208, alinéa 3) même si son indépendance dé-

sormais affichée (article 208, alinéa 2) renvoi à une loi organique (article 208, alinéa 5) dont on espère qu'elle amplifiera la détermination de la lutte contre la corruption plus qu'elle ne contribuera à la contraindre. Si la prééminence des principes islamiques sur le droit - prononçant la justesse de l'équilibre de toute chose en position d'éthique - peut aider à l'inspiration de réformes constitutionnelles, la meilleure des garanties est de mettre les juges, aussi corrompu que l'appareil judiciaire puisse être, devant le seul tribunal qui vaille, celui du jugement dernier, les confrontant à leurs responsabilités devant Dieu, le peuple et la nation. C'est pour cette raison que nous estimons la révision en cours timorée d'une part dans l'expression de la séparation entre le pouvoir judiciaire d'avec le pouvoir exécutif et d'autre part dans le recours limité à la représentation citoyenne directe au niveau même des mécanismes institutionnels, les vidant d'un effort d'interprétation nécessaire au façonnage par petites touches d'une théorie du droit constitutionnel en interrogations stimulantes des principes moraux islamiques. Pour ce qui concerne l'action de séparation, nous pouvons craindre que les articles 167 et 194 ne fassent que peu de place aux magistrats élus démocratiquement. Ces articles devraient également poser le principe d'un Conseil Supérieur de la Magistrature animé par les juges et un seul représentant pour chaque Chambre, mettant le système judiciaire face à ses responsabilités historiques de gardien du droit mais aussi devant Dieu et le peuple d'un engagement morale à la hauteur de ses missions. Le président de la République peut faire partie du Haut Conseil de la Magistrature mais simplement à titre honorifique en désignant un seul représentant en tant que premier magistrat symbolique de la nation.

De même, au titre des institutions de contrôle, la transformation du Conseil Constitutionnel en Cour Constitutionnelle ne correspond pas à l'ouverture de cette dernière à la possibilité de la saisine citoyenne sans passer par l'intermédiation filtrante des élus des deux Chambres dont les positions d'intérêt dans l'édifice institutionnel pourraient interdire de facto toute initiative.

Pour éviter de se retrouver dans une fermeture des mécanismes institutionnels et plus encore dans un renoncement à l'évolution de la pensée doctrinale, hier du Conseil Constitutionnel, demain de la Cour Constitutionnelle en contresens des aspirations démocratiques populaires, il est indispensable d'élargir sa composition à des membres éminents de nos zaouïas d'histoire ancienne, articulations vivantes de nos puissances morales. De même sa saisine doit être confrontée à l'interrogation vigilante d'une culture citoyenne désormais adulte.

Aussi, nous proposons pour ce qui concerne la Cour Constitutionnelle, la suppression de l'alinéa 2 de l'article 201 pour le rédiger ainsi : « Elle peut être également saisie par les citoyens ». Cette ouverture sur la société permettra la mise en branle d'un dialogue exigeant d'interrogations des catégories du droit, en évolution maîtrisée d'une morale islamique populaire et savante mises en position de dialogue fécond.

N'est-ce pas là, la meilleure manière d'honorer en contenus posés et dépassionnés, la déclaration du 1^{er} Novembre 1954 ?

(A suivre)
Brazi

INFOS EXPRESS

EPSP d'Ahmed Francis de la ville d'Oued R'Hiou (Relizane)

Sensibilisation au port du masque

Une campagne de sensibilisation menée par l'équipe de médecine préventive et d'épidémiologie de l'Établissement public de santé de proximité (EPSP) Ahmed Francis de la ville d'Oued R'Hiou a été organisée au niveau des bureaux de poste et les marchés de la ville ; des lieux qui connaissent un grand afflux des citoyens. «Nous avons fourni des explications et des conseils éducatifs aux citoyens sur la nécessité de porter des masques, même s'ils sont de fabrication locale car nous savons que tous les segments de la société ne peuvent pas acheter une bavette. Nous avons distribué des masques que nous avions à notre disposition, selon notre capacité. Nous avons également souligné l'obligation de respecter la distance de sécurité à au moins un mètre des rassemblements dans les magasins et les points de vente tout en soulignant que pour tout autre comportement irresponsable, les conséquences seraient désastreuses. Nous nous soucions de votre santé et de celle de vos familles. L'épidémie se propage rapidement dans notre ville et dans diverses régions», ont conclu les initiateurs.

N. Malik

Oum El-Bouaghi

Sensibilisation et distribution de bavettes par les policiers

Conformément aux orientations de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) entrant dans le cadre du renforcement du dispositif de prévention contre le coronavirus, les services de la sûreté de wilaya d'Oum El-Bouaghi, sous l'égide du chef de sûreté de wilaya K. Laouar, ont entamé plusieurs opérations de proximité et de sensibilisation avant et durant la fête religieuse de l'Aïd El Fitr 2020 dont l'objectif principal est la protection de la santé des citoyens pour éviter la pandémie du Covid-19.

Placé sous le slogan un «Aïd sans contamination», cette action déployée avant l'Aïd El Fitr, s'est caractérisée par la distribution d'une quantité importante de bavettes au profit des citoyens. L'opération de sensibilisation a ciblé plusieurs endroits no-



tamment les agences postales de toutes les communes qui ont connu une affluence considérable surtout des retraités qui étaient devant les GAB pour retirer leurs pensions. Outre, la distribution des bavettes, des consignes ont été prodiguées aux citoyens sur le respect du confinement.

Des campagnes de sensibilisation similaires ont été menées durant

les journées de l'Aïd El Fitr afin d'éviter la propagation du virus et qu'un grand nombre de bavettes a été également distribué. En somme, c'est une initiative louable et que l'Aïd El Fitr fut un succès puisque les citoyens ont respecté le port impératif de la bavette, la distanciation et l'adoption des gestes barrières pour éviter la pandémie.

A. Remache

Alger : les SMA commémorent le 79^e anniversaire de la mort du martyr Mohamed Bouras



La Mouhafadha de la wilaya d'Alger de l'Association des Anciens scouts musulmans algériens (SMA) a commémoré, mardi, le 79^e anniversaire de la mort du martyr Mohamed Bouras, fondateur du mouvement Scout en Algérie, en présence du Commandant général, Mustapha Saâdoune, du commissaire de wilaya et des commandants des groupes des Scouts d'Alger, a-t-on constaté. (Photo > D. R.)

Ghardaïa : la courge du M'zab suscite un vif engouement



Légume du terroir très prisé dans les traditions culinaires ancestrales durant les fêtes locales, la courge du M'zab, appelée localement Takhessait, Tamissa ou El-Garaâ, suscite actuellement un engouement des habitants de Ghardaïa. (Photo > D. R.)

Mascara : Non-respect des mesures et absence des autorités

«Les sens de l'Etat par son absence»

La démultiplication des cas issus de la transmission collective va sans doute donner du fil à retordre aux autorités en charge de la lutte contre le Covid-19. Les mesures déjà adoptées pour prendre ce problème à bras-le-corps peinent à montrer toute leur efficacité tant le bilan quotidien des cas positifs devient inquiétant. Dans ce lot d'inquiétudes, il y a la question de la mobilisation dans les dairates et autres communes où certains donnent l'air de zones totalement abandonnées à elles-mêmes. Pourtant, ces localités ne sont pas inintéressantes dans cette lutte même si elles sont refoulées au second plan par les quartiers qui enregistrent tous les cas issus de la transmission communautaire. Bottom-up ou top-down, la sélection de la méthode, quelle qu'elle soit, ne peut porter des résultats si les dairates et communes de la wilaya de Mascara ne bénéficient pas de toute l'attention qu'il leur faut pour remporter cette guerre. Malheureusement, dans cette wilaya qui mérite mieux, c'est le sens de l'Etat par son absence ! Faute d'une communication institutionnelle fiable, on ne sait pas s'il y a de cas positif déclaré dans ces dairates et communes de la wilaya. L'interdiction de circulation entre les régions, qui demeure peu ou prou respectée. Mais cela ne doit pas endormir les acteurs, populations et autorités confondues, pour ce qui est du sort de ces localités. Voilà des lieux qui apparaissent comme des points stratégiques dans la cartographie du Covid-19 pour ce qu'ils représentent comme des zones sûres et à risques. Sûres parce que jusque-là, la situation n'est pas totalement sous contrôle, contrairement à ce qu'on évalue, mais à risque parce qu'un seul cas implique une explosion difficilement gérable. De la même manière, des barrages y seraient dressés en temps d'invasion militaire, il faut tout mettre en œuvre pour barrer la route à cet en-

nemi invisible et dont la force de frappe est inestimable.

Non-respect des mesures et absence des autorités

Le mode de vie dans la majorité des dairates y compris le cheffieu rime très mal avec les mesures édictées par les autorités sanitaires, peut-être plus que dans les villes mêmes. Les regroupements, les palabres, les chaînes dangereuses devant les guichets des postes et autres banques sont légions et font toujours partie du décor quotidien de certaines dairates et communes, par exemple, où les populations continuent de vaquer à leurs occupations, l'esprit tranquille. Ce n'est pas parce que ces populations, pas comme les autres, ignorent tout du virus, loin de là. Cette attitude, qui n'a rien à voir avec la condescendance ou le «je m'en-foutisme», est surtout provoquée par l'absence de l'Etat, dans tous ses démembrés et qui devrait accompagner les résidents de ces villages dans le changement de comportement radical que la Covid-19 devrait nous imposer tous, sans exception. Pour qui connaît ces dairates de l'Algérie profonde, qui devraient être en plein dans le combat contre la Covid-19, la distanciation sociale n'est jamais respectée malgré les campagnes de sensibilisation diffusées dans les médias. Le premier responsable de la wilaya, y compris les maires, pas tous, ont complètement disparus. Une véritable démission du fait de leur absence permanente de ces foyers à risques. En vérité, un tour dans la plupart des communes de la wilaya permettra de savoir qu'aucune disposition allant dans le sens de permettre le respect scrupuleux des mesures de prévention du coronavirus n'est prise. Dans les principales villes de la wilaya de Mascara, la commune de Tighernif, un exemple parmi tant d'autres dairas,

les populations continuent de renouer avec leurs attitudes pré-Covid-19 : il n'y a ni masques, ni gels hydro-alcooliques, encore moins les autres produits liés dans la lutte contre la Covid-19. Les prix affichés par des pseudos pharmaciens, des commerçants avant tout, demeurent incompréhensibles, et ce, vu qu'ils ne sont jamais inquiétés par des contrôleurs des prix. Les populations sont livrées à elles-mêmes en ces temps d'alerte maximale. Même le couvre-feu n'y est pas respecté à la lettre du fait de la présence peu ressentie de l'autorité administrative qui n'est presque jamais dans les parages. A 20h, on continue de circuler ; c'est l'homme qui a peur, sinon il n'y a rien, pensent beaucoup. Pour ce qui est de l'aide alimentaire d'ailleurs, aucune graine n'est perçue à ce jour. L'enclavement : un bien et un mal pour la progression du virus. L'absence des villages sur la cartographie des localités atteintes du Covid-19, sans les désigner, est à chercher du côté de leur enclavement. Ce qui est un handicap en temps normal, la difficulté d'accès en l'occurrence, est leur atout le plus apparent en temps de pandémie où le salut réside dans le repli sur soi, l'auto-isolément. Les entrées et sorties ne sont pas filtrées ou réduites par les mesures suggérées, mais par le fait que ces villages ne soient pas le point de ralliement de beaucoup de monde. Longeant la route, ou isolés dans des zones perdues de la campagne, ils peuvent servir souvent de zones d'ombres ou aucun des walis qui a foulés le sol de la wilaya n'a mis les pieds. Mieux vaut donc agir en amont, et empêcher le virus de séjourner en milieu rural, que de le faire en aval et tenter de sauver des vies là où il n'y a aucune structure sanitaire adéquate pour ce genre de prise en charge. «À qui tu vas raconter tes Psaumes, ô David ?»

Manseur Si Mohamed

Pensée



Il n'est pas aisé de parler de toi au passé, mais implacable, la mort nous a séparé de toi le 28 mai 2019, désormais tu reposes et tu nous attends auprès de l'Eternel parmi les âmes nobles...

Nos cœurs portent en silence l'inconsolable douleur de ta séparation, ton sourire bienveillant germé sur les yeux de ton cœur illumine nos souvenirs.

Tu manques à tous ceux qui t'ont connu, côtoyé, aimé, ceux pour qui ta discrétion, ton sens de la dignité, ta générosité inégalable ont marqué au sceau de la sincérité.

A tous ceux-là une pieuse pensée pour notre regretté mari, père, frère, grand-père, oncle, beau-père est demandée pour accompagner nos prières et rendre hommage à feu

EL HADJ DAUD MOHAMED

MOUDJAHID de la première heure, membre de la Fédération de France, le dernier patriarche d'Ait Ouaneche, son village.

«ADH FELAS YAS YAFUO OUATH YRHEM»

évoocation

Idir, le chanteur émérite n'est plus de ce monde Une grosse perte pour les siens, l'Algérie et le monde artistique

Son nom et son prénom d'état civil, Chériet Hamid ne sont connus que par les gens de sa région natale, Ath Yanni, village d'Aït Lahcène. Idir a commencé à chanter avec une guitare, un tambour alors qu'il était lycéen puis étudiant à Alger. Plus il s'est perfectionné pour devenir le chanteur de grande envergure que nous avons connu. Adulé par les siens et par les citoyens du monde entier, Idir a su répondre aux attentes d'un public en mal de renouveau tant sur le plan des paroles qu'accompagnement musical.

L'artiste véritable est avant tout un penseur qui connaît les voies et moyens les plus appropriés pour arriver à la consécration pleine et entière, Idir est arrivé au mieux de son talent, il est la perfection pour la poésie et la musique. Il n'y a pas jusqu'à maintenant dans le monde d'artiste ayant atteint son niveau, on n'a qu'à écouter les avis des artistes d'ici et d'ailleurs, dans les pays où on l'a le plus apprécié, traduit et aimé ses chansons : on les a entendues dans les langues les plus parlées au monde comme le russe, l'anglais américain, le japonais. La chanson qui l'a propulsé et a fait son bonheur c'est vava inouva dont les paroles sont, de Ben Mohamed, un poète. La chanson avait fait fureur partout dans le pays et à l'étranger. Le chanteur se trouvait en Algérie quand un Français envoyé par une maison de disques, qui l'avait cherché partout a tapé à sa porte à Aït Lahcène pour lui faire une proposition intéressante à propos de son dernier album. C'était dans les années 1973-1974.

Maître de la versification et de la chanson

Pour quelqu'un qui a beaucoup chanté, composer un texte à chanter est devenu un jeu. On ne sait pas combien il a composé, peut-être des centaines de chansons toutes belles à entendre. Il va peut-être par thème ou suivant son inspiration. C'est le même phénomène qui prévaut pour tous les écrivains. Quelle différence y a-t-il entre le poète chanteur, le romancier et le dramaturge ? Les hommes de plume n'arrêtent pas de penser pour avoir des idées. Quand les idées sont claires, il est plus facile de les exprimer. On se souvient bien de cette fameuse citation qui nous aide à comprendre le phénomène de l'écriture : «Ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément». Elle est applicable à tout le monde. Le poète chanteur qui compose aussi le texte à chanter est guidé par le thème. Le sujet est choisi parmi les problèmes qui agitent la société. Idir chante ce qu'il y a de profond dans la société. Vava inouva est à l'origine un conte pour enfants qui remonte aux temps des anciens, mais l'auteur de la chanson lui a donné un coup de jeune.

Remanié pour être adapté à la chanson, cela a donné un chef d'œuvre qui a propulsé le chanteur à la sommité pour les paroles et la musique, la chanson a été un succès inouï. Cela fait 47 ans depuis qu'elle est née, et on éprouve encore de notre temps un plaisir immense de l'entendre chantée ou exécutée par un instrument de musique, n'importe lequel et surtout le piano. Il arrive que quelqu'un lui offre un texte qui remonte à quelques



De son vivant, il a préféré garder le nom d'artiste et tout au long de sa carrière de chanteur et musicien talentueux, il est connu à l'échelle planétaire et traduit dans les langues les plus parlées sur la planète.

siècles en arrière. Et on a appris que Mouloud Mammeri lui a remis un beau poème ancien menacé de disparition s'il n'est pas immortalisé par la musique d'Idir. Et en vertu de la recommandation qui lui a été donnée, Idir l'a chanté et à la mesure de la beauté du texte oral probablement sorti de l'atelier d'un artisan du langage ancien. Le texte remis par l'écrivain Mammeri porte le titre «Joli Foulard» qui évoque ce qu'il y a de sacré : la femme dans la tradition. Parmi des centaines d'autres chansons Yella Wurur et Aghrib, toutes d'un niveau de langage élevé. Les textes chantés d'Idir vont faire l'objet d'un grand décryptage dans les universités car si on comprend quelques unes, les autres sont beaucoup plus hermétiques tant c'est du langage des Amusnaw, celui des connaisseurs, ceux qui possèdent une réelle maîtrise de la langue, de la philosophie, de l'histoire.

Un artisan du langage

Il l'a prouvé largement par la qualité de ses chansons uniques par sa poésie, son vocabulaire recherché. On a un grand plaisir à l'entendre chanter, c'est beau, mélodieux, envoûtant. On se laisse bercer par la voix qui charme vraiment les oreilles et cette singularité est créatrice d'émotion. Il y a aussi sa musique qui se marie très bien avec les paroles, mais le grand problème, c'est le niveau élevé du vocabulaire. Idir chante avec les mots anciens que la plupart d'aujourd'hui n'arrivent pas à comprendre, il les a puisés dans le répertoire des plus anciens imousnawen, les représentants ou les gardiens du langage et du vocabulaire authentiques. N'est-ce pas un travail de recherche louable. Ce qui nous permet de dire que Idir est non seulement un grand chanteur qui a révolutionné la chanson

kabyle en lui donnant un coup de jeune et d'originalité, il a hissé la chanson kabyle au niveau des meilleures de ce monde, mais il a la qualité d'un amoureux. On peut comprendre pourquoi il a composé des chansons d'un haut niveau de langue.

A chacun de ses vers, il y a les mots appropriés, substantifs, verbes, adjectifs, mots de liaison. Il faut croire qu'avec la pratique du multilinguisme depuis plusieurs décennies, le kabyle a perdu du terrain, et les utilisateurs de cette langue ont beaucoup régressé. Idir a fait le mouvement inverse, c'est pour cette raison qu'il y a ce grand décalage entre le niveau de langue du chanteur qui emploie des mots disparus depuis longtemps et celui des récepteurs qui doivent apprendre à utiliser le dictionnaire s'ils veulent comprendre les chansons. Idir a parlé la langue des grands imousnawen. Et si vous voulez apprendre le kabyle de bon niveau faites l'effort d'apprendre les chansons d'Idir, elles sont toutes belles et faciles à mémoriser, mais vous serez étonné de l'apport de chacune en mots nouveaux courants du temps des générations anciennes et maintenant disparus. Ce qui caractérise le chanteur, c'est l'originalité sur tous les plans.

On peut le comparer à Aït Menguellet, les deux ont innové dans la chanson, mais pas de la même façon. Aït Menguellet a, lui aussi, produit de très belles chansons mais ce n'est pas dans le même style qu'Idir, les deux sont liés par une vieille amitié et ils ont même chanté en duo dans les grandes soirées musicales. Cependant, à la différence d'Idir qui a toujours chanté accompagné de grands orchestres et lui-même jouant de plusieurs instruments à la fois, Aït Menguellet a une musique sobre, la flûte de son

fils admirable, un tambour et un instrument à cordes, sa voix suffit amplement pour faire vibrer le public. Une vieille femme kabyle nous a fait une belle démonstration en chantant la chanson d'Aït Menguellet «Ay Agou» en jouant elle-même d'un tambour devant M'hamed Is-siakhem et Kateb Yacine, elle nous a offert un spectacle merveilleux.

Idir, étudiant en géologie, probablement à Alger

Il a décroché le diplôme après des années d'études qui l'ont conduit vers le service national comme tous les jeunes universitaires qui avaient terminé. Après Idir s'est consacré à la recherche dans d'autres sciences, la linguistique, la musicologie, l'anthropologie.

La recherche dans un domaine qui a été pour lui une passion, la linguistique qui est une étude scientifique de la langue, ce qui lui a permis de comprendre les structures des langues, les emprunts de la plupart des langues sur le plan lexical. Cela lui a permis de découvrir que le kabyle est une langue qui a sa grammaire propre et intacte, mais son lexique a beaucoup perdu au fil du temps. Il a fait un travail de récupération des mots disparus depuis longtemps.

Une œuvre extraordinaire si bien que quand il chante, même les plus vieux kabylephones ont du mal à s'y retrouver, il chante en langue châtiée avec une musique parfaite et une diversité d'instrument avec lui-même attaché à deux instruments. On l'a entendu et vu chanter en duo avec une spécialiste en musique moderne qui a fait les grandes écoles, Amal Brahim-Djelloul, une vieille chanson rajeunie par un accompagnement musical moderne, ça été un beau spectacle.

Boumediene Abed

INFO EXPRESS

AIN-KERCHA
(Oum El-Bouaghi)

Saisie de 30.550 bouteilles de boissons alcoolisées

Dans le cadre du programme d'action de lutte contre la prolifération des commerces illicites de boissons alcoolisées, nous apprenons que les services de la police judiciaire de la sûreté de daïra d'Ain Kercha en coordination avec les éléments de la brigade itinérante, ont, en date du 22 mai 2020, mis la main sur une quantité importante de boissons alcoolisées de différentes natures et contenances. L'opération a été effectuée suite à l'exploitation des informations faisant état qu'un individu utilise son domicile pour le stockage et la vente de ces boissons. Après avoir entamé toutes les procédures réglementaires, les mêmes services qui ont investi ledit domicile, ont découvert pas moins de 30.550 bouteilles spiritueux et par la même arrêter le vendeur.

A. Remache

Prix des fruits et légumes durant l'Aïd à Relizane
Augmentation sensible des prix

Malgré les directives du ministère du Commerce envers les commerçants pour le respect de la permanence et des prix, il ne se passe pas un aïd sans qu'on en parle et qui re-fait surface à chaque événement religieux.

Les épiceries, surtout celles des quartiers populaires, sont demeurées ouvertes durant les deux jours de l'Aïd et les habitants pouvaient trouver du pain (durant la matinée seulement), du lait et des produits d'alimentation générale, mais point de légumes et très peu de fruits. La pomme de terre a atteint les sommets de 70 DA et plus le kilo (50 DA au marché de gros), la salade a frisé les 200 DA et les poivrons, haricots blancs ou verts, les carottes et tous les autres légumes ont connu des augmentations sensibles de leurs prix, atteignant parfois le double. Il faut dire aussi que la fraîcheur n'était pas l'apanage de ces denrées car elles ont été cueillies depuis



plusieurs jours et auraient été invendables en d'autres circonstances, mais là, les gens achetaient tout. «Pourvu que je trouve ce que je cherche», a rétorqué un citoyen. Les fruits

étaient plus présents mais à des prix inabordables pour la grande partie des citoyens. La pastèque qui coûtait entre 50 et 65 DA durant les derniers jours du Ramadhan a atteint les 70 et 85 DA le kilo, le melon les 200 DA, le même prix pour les pêches et les abricots, alors que ces derniers (les abricots) ne coûtaient pas plus de 180 DA pour les meilleures pièces durant les derniers jours avant l'Aïd. Il ne faut surtout pas essayer d'acheter un poulet ou de la

viande rouge, car il n'y avait peut-être qu'un seul boucher ouvert le deuxième jour de l'Aïd dans la plupart des villes.

Ces pratiques sont devenues courantes ces dernières années et les commerçants avancent le fait que la cueillette s'arrête durant les fêtes car la plupart des travailleurs agricoles, originaires de l'intérieur du pays, rentrent chez eux durant cette période et l'offre devient presque nulle.

N. Malik

EPH «Ahmed Ben Bella» de Khenchela

Priorité absolue pour la discipline et la bonne prise en charge des patients

En pleine crise de la pandémie du Coronavirus, plusieurs hôpitaux sur le territoire national ont réussi à joindre l'utile à l'agréable et ce, en améliorant la gestion et la bonne prise en charge du malade. C'est le cas de l'EPH « Ahmed Ben Bella » dans la wilaya de Khenchela qui a fait de la discipline et de la bonne prise en charge du malade une priorité.

En effet, le secteur de la santé au niveau de la wilaya de Khenchela a connu dans le passé des hauts et des bas en matière de gestion des établissements de santé. A titre d'exemple, plus de 27 directeurs se sont succédé à la tête de l'ancien hôpital civil de Khenchela. A chaque fois, les directeurs sont soit démis de leurs fonctions ou appelés à «changer d'air» par le ministère à la suite des différentes grèves entamées par les deux syndicats (UGTA/ SNPAP). «Je lance un défi au meilleur ministre de la Santé de venir en personne avec l'ensemble de ses collaborateurs gérer cet hôpital», nous a déclaré un directeur partant. Ce dernier a expliqué qu'il est en mesure de gérer deux à trois CHU en même temps mais qu'il a échoué de maîtriser la situation dans cette hospice. Au cours de ces deux derniers mois, les habitants de la wilaya de Khenchela ont constaté une certaine stabilité en ce qui concerne les directeurs des secteurs sanitaires. Le directeur de l'hôpital civil de Khenchela M. Djamel Baghdadi et à sa deuxième d'année. Mal-



gré quelque petites épreuves difficiles, ce dernier a réussi à se maintenir et à maîtriser la situation. C'est le même cas au niveau de l'EPH « Ahmed Ben Bella » situé sur la route de Batna. Depuis son installation en 2016, M. Chettouh Mohamed Tahar n'a ménagé aucun effort pour améliorer la situation au niveau de cet hôpital, a déclaré un cadre de permanence. Ce dernier avec qui nous avons pris attache, a indiqué que le transfert de la pédiatrie du l'EHS établissement hospitalier de santé (Salhi Belgacem vers l'EPH «Ahmed Ben Bella» était l'une des meilleures décisions prise par l'actuel directeur en l'occurrence M. Mohamed Tahar Chettouh. Ce service de 24 lits prend en charge les enfants de 30 jours à 14 ans. Il est renfermé près de 32 fonctionnaires dont six (06) médecins généralistes, psychologues, infirmiers et personnel médical. Le même cadre a affirmé qu'une extension de la bâtisse des urgences est en cours de réalisation. Il est de même par l'extension de la réanimation médicale.

Nous avons appris également par le même cadre de la santé l'ouverture de deux unités gastro-entérologie et cardio vasculaires. Plusieurs unités sont en activité dont la création du service d'oncologie et la mise en place de chimiothérapie et la radio thérapie. Nous avons appris également la mise en place d'une radio-numérisée au niveau des urgences chirurgies-médicales. La création et l'ouverture des services indiqués plus haut ont été favorablement accueillies par la population de la région. Cet état de fait a évité les transferts de malades vers les centres universitaires hospitaliers de Batna, Constantine et de la région. Selon des informations recueillies, près de 191 malades suspects du Coronavirus ont été pris en charge au niveau de l'hôpital. En somme, le cadre de la santé en question nous a déclaré que l'actuel directeur « Ahmed Ben Bella » a toujours insisté sur la discipline dans le travail et sur la bonne prise en charge des malades.

Moncef Redha

Tlemcen

Saisie de plus de 146 kg de kif traité durant le premier trimestre 2020

Les services de la sûreté de Tlemcen ont saisi une quantité de 146,210 kg de kif traité, durant le premier trimestre 2020, a-t-on appris samedi, de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Durant la même période, le service de la police judiciaire de la sûreté de wilaya de Tlemcen a traité 167 affaires liées au trafic de drogue, ce qui a permis la saisie de la quantité précitée du kif traité et 13.168 comprimés psychotropes. Pas moins de 282 personnes ont été impliquées dans ces affaires, a précisé la

même source, indiquant que les services de sûreté ont adopté des méthodes et techniques avancées au cours des recherches et investigations lancées. Le service de la police judiciaire a également traité durant la même période 702 affaires réparties sur des délits et crimes contre des particuliers, des fonds, des biens privés et publics, impliquant 979 personnes et 18 autres affaires liées à la cybercriminalité impliquant 19 personnes, souligne-t-on.

R. R.

INFO EXPRESS

Djelfa
Dix personnes intoxiquées, ouverture d'une enquête épidémiologique

Une enquête épidémiologique a été ouverte à Djelfa après l'enregistrement de dix cas d'intoxication alimentaire au niveau des services médicaux de la wilaya, a-t-on appris samedi de sources hospitalières. Dix

malades se plaignant de symptômes d'une intoxication alimentaire ont été admis aux urgences médicales de l'hôpital «Muhad Abdelkader», ont indiqué des responsables en charge du secteur local de la santé. «Les 10 cas ont bénéficié d'une prise en charge médicale et leur état a été stabilisé», a-t-on ajouté, précisant que «le service de prévention a procédé à l'ouverture d'une enquête épidémiologique pour déterminer les causes de la présumée intoxication alimentaire, qui n'a pas encore été identifiée».

R. R.

Mots fléchés

Mots croisés

- Horizontalement**
- I. On en trouve encore en ville, mais sa couleur n'est plus contractuelle.
 - II. Furent des signes avant-coureurs de la lèpre.
 - III. Voitures très populaires.
 - IV. Préposition.
 - Ville en Beaujolais.
 - V. Buñuel pour les intimes.
 - Approché dans les arbres.
 - VI. On est toujours sans nouvelles de lui.
 - VII. Un passage qui ne manque pas de sel.
 - VIII. Contenu.
 - Vibre à 140 Hz.
 - IX. Remis dans le droit chemin.

- Verticalement**
- 1. Changer de rapport.
 - 2. Fait partie du système.
- Négation.**
- 3. Utile pour monter un bateau.
 - C'est toujours le meilleur grimpeur dans les Pyrénées.
 - 4. Fit de la bouffie.
 - Argon au labo.
 - 5. Il n'aime pas le calcul.
 - Ex-lan des sixties.
 - 6. Langues bien chargées.
 - 7. Tributaire de la Vienne.
 - Note d'agrément.
 - 8. Sortie de la matrice.
 - En Amazonie, en voilà un qui a le bras long.
 - 9. Passeras l'éponge.

Mot mystère

- | | | |
|-------------|-----------|-----------|
| ARROSER | HOTE | POT |
| ASCENSION | ILLUMINER | RAMEAUX |
| BACCHANALES | INVITER | REDOUTE |
| BAISER | JOIE | REGATES |
| BOIRE | LAMPION | REPAS |
| CELEBRER | LOUP | REVUE |
| CHARITE | MERES | RIRE |
| CONCERT | MOBILES | ROIS |
| CONGE | NATIONALE | SAUTERIE |
| CONVIER | NEOMENIE | SOIREE |
| CORSO | NOCE | SOUHAIT |
| DECORER | NOEL | SPECTACLE |
| EMBRASSER | OCTAVE | TOAST |
| EPIPHANIE | ORCHESTRE | |
| FESTIN | ORIFLAMME | |
| FETER | ORNEMENT | |
| FLEURI | ORNER | |
| FOIRE | OVATION | |
| FRAIRIE | PAQUES | |

Le mot manquant

Dans la citation suivante, un mot a été supprimé :

«On jugerait bien plus sûrement un homme d'après ce qu'il rêve que d'après ce qu'il.....»

Est-ce le mot :

A : Justifier ? B : Décider ? C : Penser ?

(Proverbe Victor Hugo)

Solutions du numéro 580

Mots fléchés

Mots croisés

Le mot manquant

«La volonté trouve, la liberté choisit. Trouver et choisir, c'est penser.»

(Proverbe Victor Hugo)

Mot mystère

COURSES

Ne m'en voulez pas, le rêve est gratuit



Par Kamel Bouchama (auteur)

Un sultan, dictateur et non moins cynique, voyant les riches sujets de son royaume – des sujets on ne peut plus vils et faibles –, s'enrichir rapidement et démesurément, les convoqua sur la grande place et leur ordonna de lui ramener, le lendemain, tous les jeunes de seize ans, pieds et poings liés, comme preuves de leur fidélité à sa seigneurie. Il voulait les éprouver et voir où devait les mener leur bassesse. Mais ces sujets allaient faire plus que n'espérait le souverain. Effectivement, le lendemain, tous ont comparu devant lui, avec les têtes de leurs progénitures sur des plateaux. Ahuri, le souverain n'en croyait pas ses yeux. Il leur demanda plus, pour voir où devait s'arrêter leur infamie et leur veulerie. Il s'imagina quelque chose qui pouvait les révolter et les inciter à lui opposer un refus systématique, de ces hommes ayant l'honneur de la tribu. Il leur ordonna, de revenir le jour suivant, leurs mères les traînant au bout d'une corde. Ils firent mieux... les têtes de leurs génitrices étaient sur des plateaux, comme ce fut le cas pour leurs enfants, qu'ils exhibaient ostensiblement à la vue du sultan. Fou de rage, à cause de cette périlleuse profanation de la chose sacrée, ce dernier poussa encore son cynisme jusqu'à leur demander de se préparer, immédiatement, à être tous pendus, haut et court, sur cette place publique. Personne ne dit mot. Tous ont accepté, sans renâcler, cette sentence sauf un, un seul dans ce monde «mirifique» qui leva très haut sa main. Enfin, se disait le souverain, il y a quand même dans ce tas de fumier un brave qui a le courage de me défier, en me jetant à la figure ce qu'il pense de ma gouvernance. «Parle, lui dit-il, je t'écoute». «Sire, répondit le «révolté», en comparaison de cette masse silencieuse et consentante, je voudrais savoir tout simplement, est-ce que c'est vous qui allez nous fournir la corde ou est-ce que c'est nous qui allons l'apporter». A ces mots, le sultan hurla de toutes ses forces : «Disparaissez tous de ma vue, vous n'êtes que des lâches, des charognes qu'aucun animal ne pourrait approcher. Vous êtes les pires représentants d'une société malade, fortement malade. Vous puez le mal et la fausseté. Vous pataugez dans la honte. Vous traînez derrière vous la malédiction et le blasphème jusqu'au jour du jugement dernier. Quant à moi, je ne peux supporter un monde comme le vôtre... Vous êtes trop effrontés, insolents, obscènes et choquants pour que je continue à vous gouverner. Je pensais avoir à faire à une société qui pourrait se redresser un jour pour dire le mot juste là où il faut. Je me suis trompé ! Là, je me retrouve, après



Préambule

Peut-on dire que ce que j'écris dans ce texte est une véritable pièce de théâtre, classique, selon les normes requises dans ce genre de littérature ? Le lecteur sera seul juge. En tout cas, si elle n'en est pas une, j'aurai le mérite d'avoir essayé. Mon intention est de présenter quelque chose qui se tient, sur le plan du contenu, c'est-à-dire du message que je veux transmettre. Mon autre intention est de présenter quelque chose qui arrive à ce même lecteur dans un style accessible, facile à parcourir, afin qu'il ne puisse s'embarrasser de trop d'élocutions pour lesquelles il lui faudrait trimpler une encyclopédie de langue et de grammaire, pour en comprendre le sens et la dimension de cette tragédie qui se joue, hélas, sous nos yeux. Ce serait, de ma part, une marque d'égoïsme et une manifestation de pédanterie, que je ne devrais jamais afficher, eu égard à ce que je souhaite léguer à la jeunesse, surtout.

tant d'années d'espoir de vous voir devenir honnêtes, logiques, droits, justes, cléments et compréhensifs, face à des gens qui ne peuvent même pas revendiquer ce qu'il y a de plus sacré dans la première cellule de la société : la défense de la famille. Comment demain, pourriez-vous défendre le pays ? Partez, vous ne méritez même pas la mort qui vous sera une délivrance !». Cette histoire est à méditer !

«Oui, faqou... faqou bikoum !»

Parce qu'avec vous, nous nous retrouverons, d'ici peu, en face d'une société pareille à celle de la fable, si vous persistez dans vos comportements funestes, et si, de notre côté, nous n'allons pas bouger pour vous débusquer et vous faire descendre de vos socles où vous pensez être solidement attachés, comme certains, parmi nos grands chefs, qui l'ont appris à leurs dépens. Oui, nous nous retrouverons, pour notre malheur, face à une autre société, en tout cas pas celle dont nous avons rêvé après l'indépendance, celle qui est propre, honnête, engagée, dévouée, pleine d'amour pour son pays, pareille à celle qui nous a libéré du joug colonialiste.

Les jeunes savent aujourd'hui, plus qu'auparavant, que malgré vos fortunes, vous ne serez jamais ceux qui pourront demain les troubler par le savoir-faire, le savoir-vivre ou le savoir, tout court... parce que vous n'avez même pas un atome de ce savoir. Et tout simplement parce que vous n'en posséderez jamais avec votre voracité pour les «choses» éphémères de la vie, les affaires scabreuses, la luxure démesurée et le profit illégal, qui ne vous laissent guère ce temps pour vous instruire et vous donner les moyens pour développer vos sentiments et déclarer vos positions ! Vous êtes là, à la tête de fortunes et de situations florissantes, grâce à des pratiques dégradantes que nous ne saurons approcher ni même agréer.

«Oui, faqou bikoum !»

Et depuis longtemps ! Du temps où les parents donnaient à leurs enfants le bel exemple de l'honnêteté, les meilleures des-

tinations pour se doter de courage et les nécessaires orientations pour s'armer de raison et de sérieux. Depuis ce temps où nous nous sentions épaulés par des tuteurs qui possédaient non seulement la science de savoir nous instruire et nous éduquer mais aussi la sagesse de nous montrer le vrai chemin de la droiture et de la réussite. Dans cette ambiance de confiance et de croyance en les plus belles qualités de l'être humain, le père d'un de mes amis nous disait, quand nous nous rassemblions chez lui, parlant d'un sinistre parangon d'indécence, représentant votre communauté de «profiteurs exploités usurpateurs» : «D'où lui viennent ces moutons, d'où lui viennent ces brebis, d'où lui vient ce savoir ? Pourtant... il n'était pas brillant !». Quelle sagesse chez nos parents ! Quelle simplicité dans l'analyse ! Rien ne pouvait les séduire, rien ne pouvait les tromper, rien ne pouvait les éblouir et les égaler... tout leur était simple : un plus un, égale deux. Ils ne pouvaient souffrir qu'une quelconque personne, connue depuis peu pour son indigence matérielle et intellectuelle, pour ses pratiques scabreuses, soit comptée parmi ces fortunés opulents, grossiers et arrogants, sans qu'elle ne produise des efforts demandés pour ce genre d'«acquis» prodigieux et surprenants, qui ont été capitalisés rapidement. Nos parents admettent la richesse des riches, ils admettent également qu'il y ait des pauvres, c'est la loi de la nature, personne ne peut l'altérer. Mais ils savent aussi que le voleur restera toujours un voleur, car la malhonnêteté le poursuivra constamment et lui collera à la peau, comme une marque indélébile. Le monde est ainsi fait. Le bon citoyen du temps de la période antéislamique (La Djahilia) est un bon citoyen pendant la propagation de l'Islam, disait notre Prophète que le salut soit sur lui. C'est dire qu'on ne peut changer de comportement aussi facilement.

«Oui, faqou bikoum !» Vous qui n'étiez rien, il y a quelques années. Vous, qui n'étiez que de simples petits maçons – disons de simples manœuvres –, trimplant votre

truelle à la main, demandant, par ci par là, des menus travaux pour pouvoir subsister, vous vous trouvez quelques années après, par la grâce et la sollicitude de certains «Gros calibres» du régime, à la tête d'entreprises colossales et de fortunes «crésusiennes», fumant cigares, roulant carrosse et arrosant tout le monde, pour vaincre ce complexe de pauvreté qui vous hante et vous poursuit comme une ombre. Oui, vous n'étiez rien, il y a quelques années, tout le monde le sait et vous connaît. Je continue... Je m'adresse à vous également qui n'étiez qu'un simple agent comptable... mais, à la faveur de ces «arrêts» de la politique politicienne, vous vous trouvez à la tête d'entreprise, pardon... à la tête d'«empire» où vos pareils, ailleurs, dans des pays qui se respectent et où le contrôle est efficace et effectif, mettraient un millénaire pour arriver à votre rang et à votre «puissance ?». Oui, absolument, vous n'étiez rien et puis, comme par enchantement, de parfait inconnu dans la société, et même dans votre environnement immédiat, vous vous voyez, en l'espace de quelques mois, projeté sous les feux de la rampe. Vous vous voyez déclarant par ci, déclarant par là, négociant avec les plus grandes multinationales, animant des cercles d'affaires où tous viennent non pour vous entendre et vous apprécier, mais pour se prosterner devant vous et tirer le maximum de profits et de «faveurs» que vous semez à tout vent. Vous vous plaisez dans ce rôle de richissime, défiant les plus grands parmi les «Grands», arrosant tous ceux qui se démentent pour vous composer des panégyriques et vous servir, brisant ceux qui essayent de vous tenir tête, jusqu'au moment où de plus «machiavéliques» que vous, ceux qui vous ont laissé construire votre empire – d'autres disent qui vous ont même aidé à l'édifier –, «vous tireront le tapis sous les pieds...».

●●●

Vous rentrerez dans une spirale de détresse et d'angoisse et le reste, nous le présageons tous... oui, nous le présageons tous et le considérons à sa juste valeur. Ne dit-on pas que : «Bien mal acquis ne profite jamais» ?

«Oui, faqou bikoum !»

En réalité, nous connaissons tout le monde aujourd'hui, même ceux qui, de leur poste de souveraineté, n'ont pas fait grand chose pour le pays, malgré les moyens et les meilleures circonstances qui leur ont été offertes. Nous parlons présentement de tous ces cadres de notre administration et de ces dirigeants d'institutions qui ont eu les moyens et les recettes pour nous «épater» mais qui ne l'ont pas fait malheureusement, faute de militantisme, de compétence, d'esprit d'initiative, d'engagement et d'amour pour le pays. Ainsi, nous vous connaissons, parfaitement. Et, tout ce que nous avons dit, dans cette pièce de théâtre, pardon dans ce rêve, vous touche, vous aussi, au plus haut point car vous n'êtes pas différents des autres. Car si ceux que nous avons tancés vertement, sont des boueux et des voleurs, à leur manière, vous aussi vous l'êtes à votre manière. Vous êtes tellement loin des véritables problèmes du pays que vous n'avez jamais essayé d'entendre la voix d'une jeunesse qui perçoit mal son avenir. Le reste ? Eh bien, il vous est complètement différent ! Oui, il vous est complètement différent parce qu'il «consiste en la manière de prendre en charge les questions sociales en ouvrant un débat franc et direct avec les principaux concernés pour comprendre d'abord de quoi ils souffrent, et faire ensuite avec eux en sorte que les horizons soient moins invisibles». Cela, vous ne l'avez jamais fait et, vous connaissant, vous ne le ferez jamais... Cela est le cadet de vos soucis, car vous ne voulez pas entendre des réponses comme celles qui ont été enregistrées par de fougues journalistes, quand ils ont posé la question aux jeunes : «Aimez-vous votre pays ?». Et vous, bien entendu, vous ne voulez pas vous entendre répondre : «Notre pays, klah boubi !», «On ne mérite pas un aussi beau pays !» ou «Si je le pouvais, je partirais en Espagne» ou encore «Le nationalisme appartient à une autre époque». Parce que, tout simplement, les uns vivent leur citoyenneté comme une grâce, les autres comme une punition qu'on découvre tout au long d'un voyage à l'intérieur de notre conscience nationale. Franchement, n'est-il pas enviable de suivre à travers les médias étrangers le nombre de débats, pour ou contre telle ou telle autre politique de gestion de la crise, par respect du droit à l'information des citoyens ? N'est-il pas par ailleurs enviable de constater la rapidité des sondages auprès d'échantillons représentatifs de la population pour comprendre la position de l'opinion publique, qui a un poids important dans la poursuite d'une politique ?». Pour ce sujet précisément, j'ajouterai une autre question : «Est-il possible, ailleurs que chez nous, chez ces gens imbus de démocratie et maniant la langue de la vérité, de laisser passer des bévues du genre «tel fils de grands responsable a profité du statut de son père pour s'approprier telle ou telle affaire», sans déclencher les foudres du ciel contre l'enfant prodigue et le système, en même temps ?». Jamais ! Au grand jamais ! Ailleurs, pour si peu, le responsable est voué aux gémonies de la critique avant même d'être poursuivi officiellement par un tribunal qui ne connaît pas les termes «complaisance et indulgence» dans son vocabulaire. Parce qu'ailleurs, les responsables qui savent ce que veut dire la gestion des affaires publiques, assurent leur crédibilité et protègent leur excellence et leur dignité dans le cadre des institutions qu'ils dirigent.

«Oui, faqou bikoum !»

Vous êtes responsables de plusieurs situations conflictuelles. Vous êtes responsables du délabrement, de la pauvreté, de la déchéance, de la dégradation, de la corruption, des vols, de la saleté, de la misère, bref, vous êtes responsables de cette impitoyable descente aux

enfers qu'a connue le pays et qu'il connaît encore, malheureusement, à l'ombre d'un système qui n'a pas trouvé ses marques parce qu'il s'obstine à s'entourer d'hommes de bas niveaux, comme vous. Les pratiques bizarres et choquantes que vous avez introduites dans notre société n'ont pas manqué de s'incruster, petit à petit, chez les faibles, et s'étaler ensuite, pour les pervertir, chez ceux qui aspiraient au gain facile et à la vie en rose. Vous avez fait des dégâts dans notre société, beaucoup de dégâts, ne serait-ce que par les mauvais exemples que vous avez laissés aux plus médiocres parmi les jeunes. Vous avez été de mauvais et détestables compagnons pendant ces années où le pouvoir se caractérisait par une démission honteuse et dégradante. Vous avez été à l'origine de ce grand fossé entre le discours et la réalité. Car la réalité sur le terrain est tout autre. Elle illustre, à travers les nombreux scandales qui ont éclaté au grand jour, l'impuissance des pouvoirs publics à concrétiser sur le terrain leur volonté politique à éradiquer le phénomène de la corruption, comme disait un journaliste courageux.

Ainsi, à force de vous connaître... nous aussi «faqouna». Nous avons bien compris qu'il nous est impossible de vous croire ou de vous prendre pour des gens sérieux ou pour des amis. Nous avons deux itinéraires différents : le vôtre est diamétralement opposé au nôtre. Oui, notre itinéraire est difficile, parsemé d'embûches, car nous devenons très dangereux pour vous et pour les autres... ces autres qui nous gouvernent très mal et qui ne choisissent que des «soumis» et des «obséquieux» à des hauts postes pour mieux les gérer, les souder et les commander. Mais avec nous, le danger réside dans notre honnêteté, dans notre compétence, dans notre sincérité et dans notre franchise, des qualités que vous ne pouvez avoir à cause de votre insatiabilité dans les sombres affaires et votre avidité de posséder toujours beaucoup d'argent. De plus, vous avez ce que nous ne pouvons jamais avoir : «L'échine souple !» Parce que vous êtes des «sous-verge», un terme si cher à ce grand responsable des années soixante dix, dans notre pays qui gagnait, et nous avons ce que vous ne pouvez jamais avoir : notre courage de vous jeter «en pleine figure» l'expression de notre dégoût à cause de votre saleté et votre bassesse, parce qu'effectivement vous ne méritez aucun respect.

«Nous aussi, faqouna...oui !». Nous n'allons pas rééditer «Octobre». Non ! Parce que vous n'allez pas nous lancer dans une autre aventure où nous serons les perdants, assurément et pire, les victimes, comme d'habitude. Parce que cette fois-ci notre soulèvement – et nous ne souhaitons pas qu'il se produise – ne sera pas un «chahut de gamins», mais une déflagration d'une magnitude telle que tout tombera comme un château de cartes. Oui, tout tombera, et les «chefs», et les masques et les modes de gestion flétris et périmés. De plus, nous n'allons pas faire le jeu des autres, le vôtre, ou de ces «commanditaires» qui sont toujours à l'abri d'un quelconque danger et qui manipulent dans l'ombre. Nous n'allons pas faire votre jeu, vous qui écrasez «nos corps déjà fatigués parce qu'invisibles aux marcheurs que vous êtes vers l'inconnu... vous qui écrasez l'espoir d'enfants par trop de jeux incongrus qui laissent des blessures à force de les manipuler dans le sens inverse de leur sens». Nous n'allons plus servir de «main d'œuvre» ou carrément de «chair à canon» pour satisfaire des projets politiques – les vôtres –, à travers «une dynamique de changement» – toujours la vôtre – où nous serons les seuls et uniques vaincus, pendant que vous et vos enfants jouissez de toute quiétude «ici» et surtout «là-bas». Nous n'allons plus vous suivre, jamais ! Nous n'allons plus répondre à vos sollicitations, et surtout à ce cri maudit et impur : «Armons-nous et partez !». Nous n'allons plus vous servir d'alibi et d'ailleurs vous ne risquez pas de l'utiliser encore, du fait que les «dés sont jetés». Cette fois-ci vous partirez tout seuls vers vos caprices

et vos fantasmes. Vous partirez tout seuls ou avec des gens de votre acabit pour recoudre ce que vous avez déchiré. Nous, nous partirons vers une autre direction, autrement plus saine et plus profitable, celle des sciences et de l'élévation, celle qui nous sortira de la misère dans laquelle nous avons longtemps pataugé. Nous partirons vers des horizons plus sereins et plus intéressants par lesquels nous accéderons à notre promotion et à notre réussite.

Oui, nous n'allons plus vous suivre, et attendre que vienne la résurrection des autres, de ces grands, ceux qui «demeurent figés par des luttes de pouvoir et passent maîtres dans une culture politique de négation, si bien que toute critique de leur gestion est comprise comme une attaque personnelle». Nous n'allons plus parler le langage inaudible des persifleurs et des hypocrites. En d'autres termes, nous n'allons plus nous attaquer à l'État, au pouvoir et au système – comme on nous l'a toujours appris – car nous avons compris que nous devrions aller vers l'essentiel. Non et non ! L'État, le pouvoir et le système ne sont pas la cause de nos problèmes autant que l'homme qui les façonne et les compose et qui en est le principal responsable parce qu'il les fourvoie, les manipule, les trompe et les détourne. L'État, le pouvoir et le système ont bon dos, ils supportent tout, parce qu'ils sont absents. Quel malheur ! Tenez, prenez les lois par exemple, eh bien, elles sont parfaites quand ceux qui les rédigent sont honnêtes et justes. Elles sont imparfaites et inacceptables quant ceux qui les conçoivent ne sont que des fourbes, des faux et des combinards. C'est pour cela que nous disons que c'est l'homme qui est à l'origine de nos malheurs et... de notre bonheur, évidemment, quand il décide d'être le bon producteur et le parfait modèle du travail, de l'intégrité et de la vertu. N'allons donc pas chercher ailleurs. N'allons pas chercher des poux dans la tête des orphelins, comme dit l'adage populaire.

«En effet, faqouna bikoum...oui !», tant est si bien que nous allons être plus vigilants que jamais car le respect des idées est désormais codifié sur les tables de l'irréversible. Nous allons nous unir pour dépasser nos problèmes. Nous allons travailler dur, sans attendre l'aide des autres, pour instaurer ce qui devient indispensable à notre sérénité : l'entente et la compréhension, entre nous, seul moyen pour nous permettre d'avancer. Nous allons nous serrer les coudes plus que jamais, parce que nous avons compris que les temps sont durs, aujourd'hui plus qu'hier. Nous savons que notre pays qui, «ne vivant pas de son hymne mais de son pétrole, fait partie d'un monde qui le décompose en petits morceaux pour mieux le mondialiser malgré lui ou son Histoire du 1^{er} Novembre». Car, «on a beau reboiser son jardin avec des chants patriotiques et recourir au prétexte de la souveraineté pour casser des opposants, faire des mises au point diplomatiques ou se gonfler le torse, le monde n'est plus ce qu'il était avant d'être un partage numérique ou une sorte de mondialisation par musiques du monde interposées, il est d'abord le butin de la mondialisation sécuritaire et celle économique».

Enfin, nous vous disons : «faqouna», tout simplement, et c'est le terme qui sonne juste. C'est pour cela que nous devons bannir la magie et ramener notre pays à son véritable poids, à son poids réel, loin de ce patriotisme au forfait, parce que les «souverainetés», en effet, n'ont plus que la taille de leurs monnaies, chez les gens qui dirigent la mondialisation ! Parce qu'également, demain, nous devons nous expliquer afin qu'il n'y ait plus d'État-propritaire et peuple coupeur de route, à travers des émeutes qui se multiplient et dégénèrent en protesta permanente. Car aujourd'hui, comme disait quelqu'un, «l'État, pour sa part, essentiellement composé de gens qui ont fait la guerre contre la France ou contre le terrorisme, considère qu'il a fait l'essentiel pour ce peuple, c'est-à-dire le libérer deux fois et qu'il a droit de posséder ce pays qu'il a arraché aux colons comme au FIS. De

ce point de vue en vrac, l'État considère que le peuple est composé de gens dont il faut gérer la masse pas le détail, la macroéconomie pas la faim et le chômage individuel, la superstructure pas la vie, le destin pas les problèmes (...) et qu'il faut savoir le défendre contre la tentation de jouer l'adulte ou de demander sa part dans ce pays indivisible en largeur mais déjà divisé en hauteur». Là, nous vous dirons à notre tour, en vous jetant à la figure, non pas «faqouna», comme cela, d'une façon incertaine et simpliste, mais «faqou !» – c'est-à-dire tout le monde – d'une façon inflexible et déterminée, car nous allons travailler abondamment, inlassablement, pour que les «deux parties» soient soudées pour longtemps. «Notre pays a besoin que son peuple revienne chez lui et que l'État revienne sur terre». Oui, les dirigeants également, doivent comprendre que nous en avons assez d'entendre des promesses et d'attendre des plans de relance qui tardent à voir le jour. Ils doivent comprendre que nous nous sentons toujours leurrés, jusqu'à l'heure où je vous parle. Comment cela ? Eh bien, parce qu'ils nous mentent effroyablement, à défaut de ne pouvoir nous présenter du concret. Cette situation se perpétue, et nous avons l'impression qu'elle va en s'éternisant, alors que le chômage, la précarité et la pauvreté sont des indicateurs sociaux qui nous positionnent «au rouge».

En effet, des centaines de milliers de nationaux voient leur condition sociale se dégrader continuellement en dépit de notre aisance financière, ce qui les amène à s'exprimer par des mouvements de protestation qui tournent souvent à l'émeute et, par la suite, qui «tournent au vinaigre». Je l'ai déjà dit. Ce pouvoir et ses dirigeants doivent adopter une véritable politique de relance, celle qui sera intelligemment estimée, pour améliorer le quotidien des citoyens qui vivent dans la précarité et non cette démarche de «l'idéologie de charité» que certains hauts responsables en font un registre de commerce. Sans cela, rien ne se fera dans les normes, et le droit continuera d'être transgressé et transformé en faveur, et le jeu imposé n'aura de règle que pour celui qui distribuera les cartes du fait que c'est toujours le même, sous une casquette différente. Oui, nous allons travailler abondamment, parce que nous connaissons maintenant la source de nos problèmes. Nous savons que «le marasme, caractérisé par la révolte sociale, la lenteur des réformes et la difficulté que rencontre notre pays pour décoller économiquement et socialement, en dépit de ressources financières importantes, est expliqué par la difficulté apparente des pouvoirs politiques à élaborer de bonnes politiques publiques qui ne manquent pas d'action et de visibilité. En outre, le manque d'efficacité dans la gestion publique et la lourdeur bureaucratique sont des éléments qu'il ne faut pas négliger dans la recherche des causes de ce malaise social». Nous allons nous mobiliser pour faire cesser ces soulèvements agressifs qui ne servent personne et encore moins ceux qui endurent de mauvaises conditions de vie, ceux qui sont touchés par le chômage et ceux qui cohabitent avec une grande précarité. Nous allons nous mobiliser pour faire cesser «les émeutes, les soulèvements sociaux et l'insécurité régnante afin qu'ils ne persistent pas à être les seules alternatives pour cette frange désorientée de la population». Mais nous allons aussi nous mobiliser et nous solidariser avec les bonnes volontés, parmi les responsables – il y en a encore, fort heureusement – pour que la lutte contre le banditisme et l'insécurité à l'intérieur des villes «doit s'accompagner de mesures politiques et de mesures sociales en faveur notamment de l'emploi, de la justice sociale, de la réduction de la pauvreté, de l'amélioration des infrastructures, de la suppression de la corruption... En d'autres termes, il faut que l'État apporte des solutions politiques, économiques et sociales».

(A suivre)

K. B.

Lancement d'une campagne artistique associative

EN HOMMAGE AU PERSONNEL SOIGNANT

Le secrétariat d'Etat chargé de la production culturelle, a lancé une campagne artistique associative, consistant à réaliser des dessins et à prendre des photos numériques valorisant le rôle des médecins et des professionnels de la santé, en reconnaissance de leurs sacrifices dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, indique un communiqué du secrétariat d'Etat. A travers cette campagne, organisée dans le cadre de la célébration de la Journée nationale de l'étudiant (19 mai) et la Journée nationale de l'artiste (8 juin), le secrétariat d'Etat chargé de la production culturelle, a invité les jeunes artistes et plasticiens numériques, professionnels et amateurs, à participer à ce travail collectif, soulignant que les meilleurs œuvres seront exposées et mises en avant dans une pancarte géante qui sera imprimée et exposée à Alger le 8 juin prochain. Parmi les conditions de participation, les dessins doivent être numériques originaux, réalisés à partir d'une tablette ou scannés, de couleur unie, bicolore ou multicolore.

R. C.

Soutien aux artistes

PLUS DE 2000 BÉNÉFICIAIRES ET L'OPÉRATION SE POURSUIT

Plus de 2200 artistes ont bénéficié d'une aide financière suite à la suspension de leurs activités en raison de la pandémie du coronavirus, a indiqué jeudi l'Office national des droits d'auteurs et droits voisins (ONDA) dans un communiqué, précisant que cette opération «est toujours en cours». Quelque 5 517 inscrits ont été recensés dans le cadre de cette opération de soutien, annoncée par la ministre de la Culture, Malika Bendouda au début du mois d'avril, et «2 217 bénéficiaires ont reçu leurs redevances» entre le 28 avril et le 17 mai, précise l'office. Cette opération nécessite une «étude et une révision des dossiers» en adéquation avec le règlement de l'office et les lois régissant le secteur, explique l'Onda. L'Onda assure que «tous les dossiers reçus seront traités dans les meilleurs délais», selon le communiqué.

R. C.

Entre hier et aujourd'hui

L'Aïd es Seghir dans la tradition ancestrale

Si nous en parlons, c'est parce que les participants d'aujourd'hui ont tendance à oublier l'essentiel de ce qui fait le charme d'une célébration sacralisée depuis nos plus lointains ancêtres.

Lorsque la fête arrive, c'est le soulagement dans la grande joie mettant fin à un mois de jeûne particulièrement éprouvant lorsqu'il fait excessivement chaud et que les journées sont les plus longues de l'année. Et lorsque la fête est passée, c'est immédiatement le retour à la voie normale. Les uns expriment toute leur fierté d'avoir résisté à toutes les difficultés pour accomplir dignement un devoir religieux, les autres font mine d'oublier par manque de conviction ou de courage. Chacun est là-dessus libre mais responsable.

L'Aïd es Seghir ne se limite pas à la prière et aux congratulations

Ce qui fait le plus le charme de cette fête, c'est la sincérité, la bonté, la tolérance dont on fait preuve durant un mois d'épreuves difficiles. On a alors la ferme conviction d'avoir contribué au renforcement de l'esprit humaniste par notre volonté d'aller à la recherche des vrais pauvres parce que notre conviction de partager avec eux est très forte. Nos grands parents, parce qu'ils nous l'ont raconté, n'ont pas connu la tromperie, partout et à tous les moments du jour ou de la nuit. A l'insu des gens propres et sages qui donnent naïvement par crainte de Dieu, de véritables entreprises de mendicité ont vu le jour en ces temps d'hypocrisie et de mépris. Pendant tout le mois et surtout à l'approche de l'Aïd es Seghir, femmes et hommes se désignent en faux mendiants en réussissant à monopoliser tous les donateurs d'aumônes et tous les dons que chaque musulman fait à la veille de la fête. Les faux mendiants agissant au détriment des vrais ont appris l'art du déguisement parfait et du parler qui attendrit les cœurs. Tous les moyens sont bons pour s'enrichir. Bien que la religion inter-

dise les pratiques frauduleuses certains s'y adonnent sans état d'âme. On est à l'ère du mensonge organisé pur ne pas dire de l'incarnation des plus grands vices du monde par des gens pas scrupuleux qu'on peut comparer à ceux qui trichent sur les bottes de persil ou qui font grimper à des hauteurs vertigineuses les denrées les plus demandées comme les dattes et la viande. «Dans l'ancien temps, disent les vieux, les pauvres étaient connus», aujourd'hui dans les villes il y a beaucoup de déguisements qui effacent les vrais pauvres. Là-dessus, les mosquées ont un rôle à jouer : faire la liste des vrais pauvres de la ville et leur donner la zakat qu'offre chacun des millions de responsables de familles. Donc, la fête ne se limite pas aux prières, aux congratulations ainsi qu'à la consommation des gâteaux et de la viande. L'essentiel est dans les qualités morales qui ont fait la renommée des grands de la société musulmane comme la propreté intérieure, la générosité, la sincérité, l'esprit de sacrifice, la compassion. On peut dire que tout se résume par le djihad qui ne consiste pas uniquement à être un volontaire pour mourir contre l'ennemi, mais à faire du bien au profit d'autrui, à soulager les plus démunis ou les malades qui sont dans le besoin, à partager avec l'autre. En fait, le ramadhan a été imposé comme un pilier de l'Islam pour faire vivre au musulmans l'épreuve difficile de la faim que les pauvres endurent au quotidien pendant des mois, voire des années, hiver comme été. Nous mesurons donc la gravité de ceux qui tentent l'enrichissement facile en se faisant passer pour des pauvres auprès des musulmans afin que ceux-ci leur donnent l'aumône et la zakat destinées aux vrais pauvres.

Rites et ambiance festive

A l'approche de l'Aïd, au temps de nos grands-parents, il y avait des écoles coraniques dans les villes et les villages. Les maîtres de ces écoles vivaient des dons apportés par les parents de ces enfants à qui ils apprenaient le Coran en leur inculquant des principes de conduite qui fai-



saient de ces jeunes de futurs vrais musulmans honnêtes, travailleurs, jaloux de leur pays, attachés à l'esprit de sacrifice ou du djihad, conscients de la nécessité de s'adonner à l'ijtihad ou effort de réflexion pour évoluer vers la perfection morale et intellectuelle qui les préparent à la compétition scientifique mondiale. Les élèves des écoles coraniques vont en groupe à l'approche de l'Aïd, demander à chaque famille de quoi aider leur maître à passer une bonne fête et de vivre dignement, le maître qui vivait des dons ne devrait pas tendre la main pour demander l'aumône. Ces élèves allaient ensemble et devant chaque maison ils chantaient en chœur une chanson rituelle qui exprimaient l'idée que la «sadaqa» au profit du maître d'école coranique, à la veille de l'Aïd es Seghir est un acte de charité récompensé par Dieu. Et chaque famille donnait par devoir religieux ce qu'elle pouvait en nature ou en espèce. Un autre rite qui a fait le charme de la société musulmane d'antan, c'est celui de la sage-femme traditionnelle qui venait avec un petit récipient en terre et contenant un produit huileux dont elle gardait le secret de la recette. Sur chaque front d'enfant qu'elle avait aidé à venir au monde, elle étalait ce produit en récitant des paroles rituelles de bénédiction. Même les enfants les plus violents se laissaient faire par reconnaissance aux bienfaits de l'accoucheuse. Restons dans le domaine des enfants qu'on habillait de neuf avec des moyens réduits pour dire que ces ceux qui ont toujours fait l'ambiance. Imagions

une fête sans enfants ! mais aujourd'hui, que Dieu les protège des produits chinois et de la friperie mauvais pour la santé. On en a eu des preuves. Les parents démunis ont eu raison d'y recourir par la pauvreté. Après la prière de l'Aïd et les congratulations, que reste-il aujourd'hui, rien, mis à part le fait qu'on peut manger et boire en plein jour. Jadis, hommes et femmes allaient dans les mausolées par devoir envers ceux qui y sont enterrés et qui n'ont fait que du bien de leur temps. Les plus connus à l'échelle nationale sont les mausolées de Sidi Boumediene ou de Sidi Abderrahmane. Lors d'une visite à un mausolée, dans la matinée de l'Aïd es Seghir, on a vu le nombre considérable d'hommes et de femmes venus pour une cérémonie des retrouvailles de recueillement, de dons de gâteaux ou de pièces de monnaie. Cela dure des heures dans un temps inoubliable de convivialité au cours duquel chacun donne et reçoit en échange une tasse de café accompagnée d'un beignet. Le marabout enterré là depuis plus d'un siècle était un homme pieux, généreux, propre moralement. Malades, pauvres, malheureux, vivant des situations dramatiques, venaient voir le cheikh et obtenaient de lui ce qu'ils voulaient. Et depuis sa mort par reconnaissance aux bienfaits rendus, les gens viennent en pèlerinage dans son maqam à l'occasion de chaque fête.

Abed Boumediene

Coronavirus aux Etats-Unis

Les tournages vont reprendre en Californie, mais pas à Los Angeles

Un retour progressif à la normale ? La Californie va présenter dès la semaine prochaine son plan pour la reprise des tournages de télévision et de cinéma. Mais Los Angeles, principal foyer de Covid-19 dans cet Etat, devra encore attendre, a annoncé mercredi le gouverneur Gavin Newsom. Les studios sont déserts depuis que la Californie a pris des mesures de confinement pour endiguer la propagation de la pandémie à la mi-mars. Le comté de Los Angeles est encore beaucoup trop touché par le Covid-19 La majorité des 58 comtés de l'Etat «auront la capacité» d'organiser la reprise des tournages en mettant en œuvre certaines mesures qui seront détaillées lundi, a affirmé le gouver-

neur. Mais le comté de Los Angeles, où est situé Hollywood et qui compte près de 900 000 emplois dans l'industrie du divertissement, est trop touché par le Covid-19 pour envisager une telle reprise dans l'immédiat. «Encore aujourd'hui, le nombre de décès enregistrés touche ce comté de manière disproportionnée», a relevé le gouverneur Newsom, estimant qu'il aurait vraisemblablement plusieurs semaines de retard sur les autres zones.

Aucune prise de risques

Au total, près de 86 000 cas de Covid-19 et 3 485 décès ont été recensés dans toute la Californie. Le seul comté de Los Angeles affiche près de 40 000 cas et plus de la moitié des décès (1 926). «Je

ne veux pas vous dorer la pilule (...) Nous avons une augmentation du nombre de cas dans la région de LA et à cause de ça nous allons avoir du retard», a prévenu la directrice de cabinet du gouverneur, Ann O'Leary, lors d'une réunion en visioconférence avec des responsables de l'industrie du divertissement. Le responsable des contenus de Netflix, qui participait à cette réunion, a de son côté estimé que «prendre des libertés avec la sécurité» aurait «de terribles effets à long terme».

La crainte d'une seconde vague

Ted Sarandos a jugé que les productions ne nécessitant que des équipes légères, comme pour les documentaires, pourraient reprendre plus rapidement mais que

les tournages de films avec des plans de foule exigeraient «beaucoup de sécurité et une importante logistique». Netflix a déjà relancé les productions dans certains pays, comme l'Islande, la Suède et la Corée du Sud. Pour la réalisatrice Ava DuVernay (Selma), les équipes de tournages devraient être divisées en «cellules» de taille réduite dont la présence sur les plateaux serait alternée pour réduire les risques de contagion.

Quant à la star de This Is Us, John Huertas, il a souligné que la série télévisée, filmée à Los Angeles, pourrait ne pas reprendre avant janvier au cas où «une seconde vague» épidémique surviendrait cet été.

20 Minutes avec AFP

sport

Evocation : Chaïb Mohamed Un arrière hors-pair

→ Arrière droit, sobre et efficace, il a été une des valeurs sûres du RC Kouba, cette grande école qui a beaucoup donné au football algérien, à l'image des Boualem Amirouche, Salah Assad, des frères Aït-Cheggou, Safsafi, Bakou et les autres. Chaïb Mohamed puisque c'est de lui qu'il s'agit, a fait toute sa carrière au RCK, un club mythique que l'on surnommait le Celtic, à cause de leurs tenues qui ressemblent à celle de Glasgow. Il a été international sous l'ère Khalef puis Saädane et Mokdadi, notamment durant les Jeux méditerranéens de Split en 1979.



■ Chaïb Mohamed évolue aujourd'hui sur un autre terrain. (Photo > D. R.)

Chaïb Mohamed est un pur produit du RC Kouba, son poste préféré, arrière latéral. Il est à l'aise dans tous les compartiments défensifs, arrière très solide, vif, rapide et doté d'une bonne vision de jeu, il pratique un football très académique, un football court et en déviation qui lui permet de réaliser des montées offensives digne d'un arrière latéral moderne.

Il est remarqué par le coach de l'Equipe nationale de l'époque, en l'occurrence Mahieddine Khalef qui a apprécié ses qualités techniques et le convoque pour porter le maillot national pour la première fois en date du vingt trois septembre 1979 pour affronter la Tunisie à Split, alors qu'il n'avait que 22 ans. Chaïb n'avait qu'un seul défaut, son manque de

vigilance dans ses interceptions qui, bien souvent, sont transformées en but par la partie adverse. Cependant au RCK, et sous la direction du regretté Mohamed Talbi, il avait gagné ses galons d'internationale senior après avoir été le capitaine de l'équipe nationale juniors, celle que l'on surnomme la relève pour les Verts. Une Equipe nationale junior qui avait atteint les quarts de finale de la Coupe du monde qui s'est déroulée à Tokyo. Mohamed a été un excellent arrière central, un cheminement normal de la petite catégorie à celle des seniors. Il était combattif, hargneux ne craignant pas les chocs, il savait, grâce à sa pointe de vitesse, réaliser d'excellents débordements et effectuer des centres en retraits judicieux. Il a débuté très jeune sa carrière footballistique. Il a intégré, très jeune, la formation koubéenne avec laquelle il se distinguait par sa puissance

de frappe et une organisation de jeu au sein de la défense, bien souvent inspiré, et qui a fait les beaux jours du tout Kouba et de l'équipe nationale. Chaïb alternait le bon et moins bon. Il était capable du plus bel exploit, mais aussi de la pire maladresse. Cependant, Mohamed se distinguait surtout par un placement des plus judicieux et une bonne technique de balle. Il a porté le maillot national plus de trente et une fois. Il a joué divers matches amicaux, des éliminatoires de Coupe d'Afrique des nations, de Coupe du monde, des Jeux olympiques et des Jeux méditerranéens. Sa dernière rencontre internationale a eu lieu alors qu'il avait 30 ans et sept mois à Monterrey (Hongrie) le 11 décembre 1985 avec les entraîneurs le duo Saädane-Mokdadi.

Chaïb Mohamed qui occupa le poste de libero au sein du Raed de Kouba a été longtemps barré par Belkheira, et c'est avec les blessures de Chabane Merzekane que Khalef Mahieddine lui donnait les possibilités de s'imposer en Equipe nationale. D'ailleurs à l'âge de vingt sept ans, il était toujours là avec le duo Saädane-Mokdadi, qui l'a responsabilisé au cœur de la défense des Verts.

Avec le club d'Algérie, il disputa plus de 70 matches (aucun but inscrit) entre 1979 et 1988. Il figura notamment dans le groupe des 23 joueurs retenus pour la

CAN de 1984 et 1986 où il atteint la troisième place. Il participe également à la Coupe du monde de 1986 qui s'est déroulée au Mexique. Il a étudié et fait beaucoup de stages. Il est titulaire d'une licence de la CAF et d'un diplôme de l'Union africaine association. Une fois sa carrière terminée, il a entraîné plusieurs clubs et eu l'honneur d'être désigné comme adjoint en équipe nationale sous la coupe de Abdelhak Benchikha. Chaïb Mohamed a porté les couleurs de l'USM Annaba en 1985. Un passage très bénéfique pour les Bônois. Malheureusement, il n'est resté qu'une saison puis il est revenu au club de ses premiers amours le RCK. Chaïb Mohamed fait partie des vieux meubles de Kouba. C'est un joueur qui a fait partie d'une poignée de footballeurs historiques des Vert et Blanc à l'image des Bakou, des frères Aït Cheggou, Boualem Amirouche des frères Boumaraf et autres.

Chaïb était un joueur indispensable au RCK. Il remplit, à chaque sortie, honnêtement son contrat. C'est un footballeur qui ne triche jamais. Du courage, il en avait. Actuellement, il exerce le métier de consultant et ses analyses sur le football algérien sont bien décryptées par le grand public. Mohamed aurait pu rendre d'énormes services au football algérien en devenant coach.

Kouider Djouab

EN DEUX MOTS

Ligue 1 tunisienne : Belkhitier résilie son contrat avec le Club Africain

Le défenseur international algérien Mokhtar Belkhitier a décidé de résilier son contrat avec le Club Africain et de faire appel à la Chambre de résolution des litiges (CRL) de la Fédération internationale (Fifa) pour le versement de salaires impayés, a rapporté mardi la presse locale.

Le joueur, qui avait participé à la Coupe d'Afrique des nations-2017 avec l'Algérie, a décidé de mettre un terme à son contrat et de faire appel à la Fifa pour récupérer les salaires que son club devait lui verser au cours de ces derniers mois.

Belkhitier avait accordé un délai à son club pour régler le litige à l'amiable mais la crise économique que connaît le Club Africain en ce moment n'a pas permis d'aboutir à une issue positive à cette proposition. De son côté, le joueur âgé de 28 ans se trouve en négociations avec des clubs du Golfe.

Révision des statuts et règlements Les travaux des sous-commissions «avancent bien»

→ Les sous-commissions relevant de la commission ad-hoc pour la révision de statuts et règlements de la Fédération algérienne de football ont «bien avancé» dans leurs travaux, a indiqué mardi l'instance fédérale sur son site officiel. «Par visioconférence ou en réunions tenues en observant les gestes barrières et règles de distanciation, les différentes sous-commissions n'ont pas lésiné sur les efforts pour accomplir leurs missions en réponse aux exi-

gences de l'heure et futures du football national, à l'image des statuts et du Code de discipline», précise la FAF dans un communiqué. Ce projet d'amendement des statuts avait été initié au lendemain de la visite des représentants de la Fédération internationale (Fifa) en décembre 2019. Il fera l'objet d'une promotion auprès des membres de l'assemblée générale, lors de regroupements régionaux qui seront organisés après la crise sanitaire

de Covid-19. Rappelons que la FAF avait annoncé la tenue de son assemblée générale pour l'adoption des statuts/code électoral, ratification des organes juridictionnels existants et élection des commissions électorales, au début de juin prochain. Cette date risque cependant de changer en raison de la crise sanitaire actuelle. Les sous-commissions chapeautées par le secrétaire général adjoint de la FAF, Réda Ghezal, sont composées des membres suivants :

- Sous-commission chargée de la révision des statuts : présidée par M^e Youcef Hamouda et renfermant M^e Abderrahmane Zouaoui, Me Abdou Belkherroubi, Amar Bahloul, Larbi Oummamar, Abdelkrim Medouar, Ali

Malek et Youcef Benmedjber.

- Sous-commission chargée des amendements du code de discipline : présidée par M^e Kamel Mesbah, et comprenant Mohamed Ghouti, Rachid Oukali et Khaled Goussanem.

- Sous-commission chargée du règlement des championnats des jeunes : présidée par M^e Walid Laouer, et comprenant Abdallah Gueddah, Mohamed Hachemi, Chafik Ameer et Djamel Bourouba.

- Sous-commission chargée du règlement des footballeurs professionnels et amateur : présidée par Mourad Bousafeur, et comprenant Ahcène Arzour, Réda Abdouch, Noureddine Boulefat, Nacereddine Soulimane et le D^r Djamel-Eddine Damerdji. ■

CAF La commission médicale demande l'annulation de toutes les compétitions

→ La commission médicale de la Confédération africaine de football a conseillé, dans un rapport transmis au Comité exécutif de l'instance continentale, l'annulation de toutes les compétitions, dont la Ligue des champions, en raison de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), a déclaré mardi Prince Bambo, membre au sein de cette commission.

«Outre les compétitions interclubs (la Ligue des champions et la Coupe de la Confédération), nous avons conseillé au Comité exécutif d'annuler tous les tournois, y compris le championnat d'Afrique des nations CHAN-2020 au Cameroun, qui devait se dérouler en avril dernier», a-t-il indiqué à la radio ghanéenne «Joy FM».

En raison de la pandémie du Covid-19, la CAF a reporté plusieurs compétitions, dont la suite des qualifications de la CAN-2021, ainsi que le début du 2^e tour éliminatoire du Mondial-2022. La Ligue des champions et la Coupe de la Confédération ont atteint le stade

des demi-finales, avec la présence des Marocains du Raja Casablanca et du Wydad Casablanca et des Egyptiens du Zamalek et du Ahly en C1, ainsi que de Pyramids (Egypte), Horoya (Guinée), Renaissance Berkane et Hasania Agadir (Maroc) en C3.

Le doute demeure toujours sur le maintien de la phase finale de la CAN-2021 au Cameroun à sa date initiale (9 janvier - 6 février). Dans un récent entretien accordé au média allemand Deutsche Welle, le président de la CAF, Ahmad Ahmad, a évoqué l'éventualité de reporter la prochaine édition de la CAN, précisant, toutefois, qu'aucune décision ne sera prise dans l'immediat.

«Face à une telle situation, j'estime que toutes les parties prenantes dans l'organisation de ces compétitions pourront se retrouver plus tard pour discuter et se concilier pour que l'on puisse ensemble trouver un moyen de reprendre ces compétitions», a-t-il indiqué. ■

Michel Dussuyer (Bénin) «Belmadi a apporté une dynamique à l'équipe algérienne»

→ Le sélectionneur des «Eureuils» du Bénin, le Français Michel Dussuyer, n'a pas tari d'éloges sur l'entraîneur de la sélection algérienne de football, Djamel Belmadi, qui «a su apporter une dynamique aux Verts pour réaliser une performance estampillée».

Invité sur la plateforme WhatsApp AFM (Afrique Football Média), Dussuyer a été élogieux envers le sélectionneur des «Verts» qui, pour lui, a su «mettre une machine de guerre en place qui a broyé tout sur son chemin lors de la dernière Coupe d'Afrique des nations en Egypte». «Chapeau à Djamel (Belmadi) pour le travail qu'il a fait dans un laps de temps court. Il a trouvé des joueurs qui étaient demandeurs, qui étaient dans une situation d'échec depuis quelques années.

Ils avaient envie que les choses bougent», a indiqué le sélectionneur du Bénin. Le technicien français peut se targuer d'avoir battu l'équipe dirigée par Belmadi en octobre 2018, lors des éliminatoires de la CAN-2019. Mais il relativise : «Il n'y avait pas encore son empreinte, sa patte et je pense que Djamel a su apporter une dynamique à cette équipe-là et être derrière ses joueurs pour qu'ils aient beaucoup plus d'engagement et de rigueur dans leur expression». Les Algériens ont su après, selon Dussuyer, «utiliser tout leur potentiel et ont laissé une très belle impression à la CAN où ils ont logiquement remporté la compétition, parce que c'était la meilleure équipe du continent sur le moment». ■



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.
Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger.
Tél. : 021 6710.44/6710.46
Fax : 021 6710.75.
Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.
Membres fondateurs :
Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune.**
Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki**
Directeur commercial : **Ouahid Kouba**
Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL**
Tirage : 2500 exemplaires
16 - Pages
Oran : **SIO**. Constantine : **SE**.
Diffusion centre : **SEDICOM**.
Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar** Sud :
Trag diffusion Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.
Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40
Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct
Ligue 1 tunisienne

Belkhitier résilie son contrat avec le Club Africain

le match à suivre
CAF

La commission médicale demande l'annulation de toutes les compétitions

football
Michel Dussuyer (Bénin)

«Belmadi a apporté une dynamique à l'équipe algérienne»

«Cardiologie du sport : électrocardiogramme de l'athlète»

Un manuel au service des praticiens chargés de la prise en charge des sportifs

→ En ces temps de confinement, un peu de lecture ne ferait pas de mal, bien au contraire.

Une lecture pour joindre l'utile à l'agréable. C'est désormais possible grâce à un manuel utile pour les praticiens chargés de la prise en charge des sportifs, des athlètes... et qui se trouve en vente depuis un moment déjà.

Cette nouvelle publication «Cardiologie du sport : électrocardiogramme de l'athlète», forte intéressante et indispensable pour le monde sportif, est l'œuvre de Mohamed Tahmi, professeur de cardiologie, faculté de médecine d'Alger, et ancien ministre de la Jeunesse et des sports et de Mohamed Seddik Aït Messaoudène, maître de conférences «A» en cardiologie, unité de rythmologie, service de cardiologie A1, CHU Mustapha-Pacha d'Alger.

«Bien qu'elle soit largement recommandée pour son bénéfice sur la santé et sur la prévention des maladies cardiovasculaires, l'activité physique et sportive peut favoriser la survenue d'arythmies ventriculaires chez les sujets prédisposés avec un risque de survenue de mort subite par arythmie ventriculaire», est-il précisé dans la présentation. Pour la précision, le livre est préfacé par le professeur Deodato Assanelli, spécialiste en cardiologie, en médecine interne et en médecine du sport.

«La pratique systématique d'un électrocardiogramme 12 dérivations dans le cadre du bilan d'aptitude à la pratique du sport, recommandée par la Société européenne de cardiologie, permet de dépister efficacement, et à moindre coût les cardiopathies susceptibles d'entraîner une mort subite», est-il rappelé.

Il est noté des points importants qui peuvent nous échapper «L'électrocardiogramme permet de distinguer les



■ Un manuel indispensable aux praticiens mais aussi aux sportifs. (Photo > D. R.)

particularités électriques physiologiques de l'athlète liées à l'entraînement sportif régulier et soutenu, souvent considérées comme anormale dans la population générale, des anomalies électriques relevant de maladies cardiovasculaires. Son interprétation dépend de l'âge, du sexe, de l'origine ethnique, du type de sport ainsi que du niveau d'entraînement».

En général, les modifications physiologiques liées à l'entraînement, communément appelées «cœur d'athlète».

«Les normes d'interprétation de l'électrocardiogramme régulièrement modifiées ces dernières années, ont permis d'améliorer la détection des cardiopathies potentiellement mortelles et de réduire les résultats faussement positifs.

Depuis 2015, il existe un consensus sur l'utilisation de nouveaux critères pour l'interprétation de l'électrocardiogramme de l'athlète.

Cependant, l'électrocardiogramme garde certains nombre de limites qu'il convient de connaître parfaitement avant de délivrer un certificat d'aptitude au sport. En effet, il peut être normal dans certaines cardiomyopathies et certaines canalopathies, et reste malheureusement peu utile dans le dépistage de certaines pathologies, comme les anomalies congénitales des artères coronaires, l'athérosclérose coronaire prématurée et les pathologies de l'aorte».

En fait, ce manuel devrait être consulté automatiquement pour éviter toute mau-

vaise surprise sachant que chez nous la médecine du sport n'est pas à la mode. Beaucoup ne se font examiner avant d'aller vers la pratique du sport. Aujourd'hui, certains amateurs de sport préfèrent se procurer un certificat de bonne santé pour la pratique du sport sans en mesurer les éventuelles conséquences.

Sofiane Gassouma

A voir

■ Eurosport 2 : Cannes - Saint-Etienne à (2014) à 20h
 ■ El Heddaf : Belmekchouf (best off) à 21h

La Der
Enregistrement sonore : la Fifa n'aura pas à s'impliquer directement

La Fédération internationale de football n'aura pas à s'impliquer directement dans l'affaire de l'enregistrement sonore qui aurait impliqué le directeur général de l'ES Sétif et le manager de joueurs Nassim Saâdaoui pour le marchandage de matches, a indiqué la Fédération algérienne sur son site officiel.

«La Fifa n'aura pas à s'impliquer directement car il s'agit d'une affaire interne qui devra être traitée par les instances et les juridictions algériennes. Les commissions juridictionnelles dépendantes de la FAF et de la LFP devant traiter cette affaire, auront à s'appuyer sur leurs propres règlements et code disciplinaire», a indiqué la FAF dans un communiqué. Le sujet a été traité au cours d'une réunion tenue vendredi dernier entre la FAF, re-

présentée par Salah-Bey Aboud, directeur de la communication et chargé du dossier Intégrité, et Ennio Boventola, responsable du département Intégrité de l'instance internationale, ainsi que Vincent Ven et François Braun, tous deux Officiers Intégrité au sein de la Fifa.

«Le nouveau responsable du département Intégrité de la FAF devrait assister d'ores et déjà à l'audition de l'intermédiaire des joueurs (porté officiellement sur la liste des intermédiaires publiée le mois de décembre 2019 sous le numéro 126) convoquée pour le 7 juin 2020 par la commission de l'éthique. Il a été convenu d'organiser une autre réunion la semaine prochaine, en présence cette fois du nouveau responsable du département Intégrité de la FAF afin de procéder aux présentations

d'usage et échanger sur le fonctionnement de cette nouvelle structure», précise la FAF.

Halfaya est accusé d'avoir sollicité ce manager pour arranger des rencontres et favoriser par conséquent son équipe afin qu'elle remporte le titre de champion d'Algérie au détriment des autres concurrents.

Absent lors de la première séance de la commission de discipline de la Ligue de football professionnel pour des «raisons de santé», le DG de l'Entente a déclaré jeudi dernier, peu après son audition, qu'il avait déposé plainte contre Nassim Saâdaoui et d'autres personnes pour «chantage», tout en insistant que l'enregistrement sonore est un «faux».